

*Évaluation du programme
de réadaptation professionnelle du
Programme de prestations d'invalidité du
Régime de pensions du Canada*

Rapport final

*Direction de la vérification et de l'évaluation
Orientation stratégique
Développement social Canada*

septembre 2004

**SP-AH209-09-04F
(also available in English)**

Papier

ISBN : 0-662-78419-7

N° de catalogue : HS28-12/2004F

PDF

ISBN : 0-662-78420-0

N° de catalogue : HS28-12/2004F-PDF

HTML

ISBN : 0-662-78421-9

N° de catalogue : HS28-12/2004F-HTML

Table des matières

Sommaire exécutif.....	i
1. Introduction.....	1
2. Vue d'ensemble du programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC	3
2.1 Contexte	3
2.2 Objectifs du programme	4
2.3 Organisation et exécution	5
2.4 Profil des prestataires du programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC.....	5
3. Questions abordées dans l'évaluation et méthodes utilisées	9
3.1 Questions abordées dans l'évaluation.....	9
3.2 Méthodes d'évaluation.....	10
3.2.1 Régression logistique et résultats liés à l'emploi.....	10
3.2.2 Conception des groupes de contrôle	11
3.2.3 Biais de sélection	13
3.2.4 Données administratives	14
3.3 Restrictions et questions pouvant donner lieu à de futurs travaux d'évaluation....	15
4. Points saillants de la recension des écrits.....	17
5. Répercussions de la participation au programme sur les résultats.....	19
5.1 Répercussions des caractéristiques de la clientèle sur les résultats	19
5.2 Répercussions de l'achèvement du programme sur les résultats	20
5.3 Répercussions des dépenses consacrées à la réadaptation professionnelle sur les résultats	21
5.4 Résumé des estimations concernant les répercussions	22
6. Économies brutes	23
6.1 Économies - moyennes simples.....	24
6.2 Régression des moindres carrés ordinaires (MCO) et procédure pour contrer le biais de sélection (approche de Heckman)	26
6.3 Appariement sur le score de propension.....	26
6.4 Résumé des estimations concernant les économies brutes	27
7. Résumé des constatations	29
Bibliographie	31
Annexe A : Caractéristiques de la clientèle	35
Annexe B : Recension des écrits	39
Annexe C : Caractéristiques de la clientèle et résultats	47
Annexe D : Résumé des résultats concernant les économies de coûts brutes.....	49

Liste des figures

Figure 2-1	Répartition des clients de la RP du PPIRPC, par troubles de santé, en 1998	6
Figure 2-2	Répartition des clients de la RP du PPIRPC, par province, en 1998	7
Figure 5-1	Effets nets de la RP du PPIRPC sur le taux d'achèvement du programme, l'obtention de prestations et l'obtention d'un emploi	21
Figure 5-2	Effets nets des dépenses supplémentaires pour la RP du PPIRPC sur le taux d'achèvement du programme, l'obtention de prestations et l'obtention d'un emploi	22
Figure 6-1	Calcul des économies	24
Figure 6-2	Exemple de calcul des économies attribuables à l'emploi suivant la RP du PPIRPC	24
Figure 6-3	Économies brutes attribuables à l'emploi suivant la RP du PPIRPC	24

Liste des acronymes

DVE – Direction de la vérification et de l'évaluation

RPC – Régime de pensions du Canada

RP du PPIRPC – Réadaptation professionnelle du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

AE – Assurance-emploi

PSR – Programmes de la sécurité du revenu

FMP – Fichier maître des prestations

MCO – Moindres carrés ordinaires

RRQ – Régime de rentes du Québec

REPD – Réévaluation prédéterminée

SRBR – Système de réévaluation à base de règles

SGCR – Système de gestion des cas de réadaptation

RDG – Registre des gains

DSC – Développement social Canada

EVR – Emploi véritablement rémunérateur

U.S. GAO – *United States General Accounting Office* (bureau de la comptabilité générale des États-Unis)

Sommaire exécutif

Contexte

Le programme de réadaptation professionnelle du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (la RP du PPIRPC) vise à aider les personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada à retourner au travail. Il a été instauré en 1997 pour remplacer le Programme national de réintégration professionnelle, un projet pilote mis en place de 1992 à 1997. Les deux objectifs du programme de RP du PPIRPC sont les suivants :

- fournir des mesures de réadaptation professionnelle raisonnables et rentables pour les prestataires du PPIRPC afin de faciliter leur réintégration dans un emploi véritablement rémunérateur; et
- réaliser des économies pour le RPC en réduisant la durée moyenne des prestations versées à ces prestataires du PPIRPC qui complètent le programme de réadaptation professionnelle et qui acquièrent la capacité de retourner au travail.

Dans toutes les régions, le programme de réadaptation professionnelle est administré et géré par les bureaux régionaux (BR) de Développement social Canada (DSC), et l'orientation fonctionnelle du programme est assurée par le personnel de l'administration centrale (AC) responsable de la réadaptation professionnelle (RP), sauf au Québec, où le Gouvernement du Québec gère son propre régime de pensions, le Régime de rentes du Québec (RRQ). Le programme de RP du PPIRPC est exécuté dans les neuf régions par l'entremise de quelque 30 gestionnaires de cas qui déterminent si les prestataires du PPIRPC sont de bons candidats pour la réadaptation professionnelle et qui gèrent le processus de réadaptation professionnelle. Les gestionnaires de cas élaborent des plans personnalisés de réadaptation professionnelle, en consultation avec des tiers fournisseurs sous contrat avec le PPIRPC et le client. Parmi les services fournis, on retrouve l'évaluation professionnelle, la planification, le perfectionnement des compétences et l'aide à la recherche d'emploi. Chaque année, environ 200 clients du RPC obtiennent des services de RP du PPIRPC.

Méthode d'évaluation

L'évaluation, qui a été réalisée en mars 2003, avait pour objectif d'évaluer jusqu'à quel point le programme de RP du PPIRPC avait atteint ses objectifs. Au cours de discussions tenues entre la Direction de la vérification et de l'évaluation¹ et les Programmes de la sécurité du revenu (PSR), il a été convenu qu'une phase II subséquente permettrait d'accroître les connaissances acquises au cours de la phase I et comporterait des analyses qualitatives, comme des groupes témoins et des enquêtes menées auprès de groupes de

¹ Anciennement Évaluation et développement des données (EDD).

participants et de groupes de contrôle. Cependant, compte tenu de la nouvelle initiative Retour au travail mise en œuvre par PSR, il a été décidé d'évaluer ces questions dans le cadre d'une future évaluation détaillée des services de retour au travail offerts aux clients du PPIRPC.

L'évaluation, qui décrit le programme de RP du PPIRPC et les personnes qui y participent, présente une estimation de l'incidence de la participation sur la probabilité d'emploi et de cessation des prestations après le programme. Pour chacun des objectifs du programme, on a utilisé des techniques d'estimation différentes et plusieurs groupes de contrôle afin de disposer de sources de données multiples pour évaluer le succès du programme. L'analyse se fondait sur les données administratives de Programmes de la sécurité du revenu (PSR). Seuls des participants qui ont commencé leur réadaptation en 1998 ont été inclus dans le groupe de contrôle afin qu'un nombre d'années suffisant (quatre années) se soient écoulées pour que l'on puisse mesurer les résultats.

Comme c'est le cas pour de nombreuses évaluations de programmes mis en œuvre depuis peu de temps, l'évaluation actuelle n'a permis de faire des observations que pour un nombre limité d'années suivant les activités de RP du PPIRPC – quatre ans, en l'occurrence. Cette situation pose des restrictions pour l'extrapolation des répercussions à long terme du programme. Il est recommandé que, pour de futurs travaux d'évaluation, l'on ait recours aux données d'années supplémentaires afin d'élargir la portée de l'analyse actuelle de façon à examiner la durabilité des divers résultats pendant une plus longue période suivant la participation au programme. Par ailleurs, il serait ainsi possible d'estimer la durée prévue pendant laquelle les clients ne reçoivent pas de prestations après avoir participé à la RP du PPIRPC en ayant recours à des techniques, comme des méthodes d'évaluation du risque (p. ex., Hennessey et Muller, 1994).

Il est important de noter que des avantages d'ordre social, dont la présente évaluation ne fait pas mention, peuvent possiblement être tirés de la participation à la RP du PPIRPC. Il pourrait s'agir, entre autres, d'une plus grande estime de soi, d'une autonomie accrue, d'un ensemble amélioré de compétences générales pour le travail, le perfectionnement professionnel et la recherche d'emploi, d'un moins grand recours à des services de santé et d'une intégration communautaire accrue. Il est donc recommandé que de futurs travaux d'évaluation comportent des enquêtes auprès des bénéficiaires afin d'obtenir une meilleure idée de ce que sont ces avantages d'ordre social ainsi que de savoir quels sont, selon les participants, les facteurs qui leur ont permis de faire un retour fructueux ou non fructueux ainsi que les mesures supplémentaires qui pourraient permettre d'améliorer le programme de façon à mieux répondre aux besoins de cette clientèle.

L'identification d'avantages d'ordre social aiderait aussi de réaliser une analyse coûts-avantages approfondie. Pour cette évaluation, on a déterminé le taux net de réemploi chez les participants à la RP et les économies brutes pour le compte du RPC sur une période de quatre ans. Une analyse coûts-avantages complète nécessiterait l'inclusion d'un changement aux gains nets (c'est-à-dire les gains d'avant et d'après la participation au PPIRPC), des impôts sur les gains versés au gouvernement et des coûts totaux d'exécution du programme. Enfin, il est recommandé que de futurs travaux d'évaluation visent à déterminer la cause des résultats obtenus dans le cadre de la présente évaluation.

Profil des prestataires et caractéristiques importantes

Un profil sommaire des 230 clients de la RP du PPIRPC qui ont commencé à participer au programme en 1998 et qui ont été inclus dans l'étude est présenté ci-dessous :

- L'âge moyen des participants était de 40,3 ans au début de leur réadaptation professionnelle et de 35,7 ans lorsqu'ils ont commencé à toucher des prestations d'invalidité du RPC.
- Plus de la moitié (56,5 %) étaient mariés, 62 % étaient de sexe masculin et 77,4 % possédaient un diplôme d'études secondaires.
- La plupart des bénéficiaires vivaient en Ontario et avaient 1,3 enfant.
- Les principales catégories de diagnostics médicaux étaient les suivantes : troubles mentaux : 21,3 %; troubles musculaires ou squelettiques : 20,9 %; maladies du système nerveux ou des organes sensoriels : 17,8 %; traumatismes ou empoisonnements : 16,1 %.
- La durée moyenne de la réadaptation professionnelle de la RP du PPIRPC a été de 548 jours (1,5 an), ce qui représente une dépense moyenne de 6 154 \$ en services de réadaptation professionnelle.

Constatations découlant de l'évaluation

Les points saillants de l'analyse de la relation entre les caractéristiques des participants à la RP du PPIRPC et les résultats sont présentés ci-dessous. Seules les différences importantes et pertinentes sont signalées.

- Plus le participant était âgé, moins il était susceptible de cesser de toucher des prestations d'invalidité du PPIRPC, mais plus il était probable qu'il suive le programme jusqu'au bout. Il n'y a pas de différences importantes quant à la probabilité d'obtenir un emploi pour les clients les plus âgés.
- Le fait d'avoir des enfants est associé à une probabilité moins grande de cesser de toucher des prestations d'invalidité du RPC.
- Alors que dans l'ensemble, le sexe de la personne ou la situation de famille n'a aucune incidence sur les résultats, les hommes mariés sont plus susceptibles que les hommes célibataires de cesser de toucher des prestations d'invalidité du RPC.
- Le fait d'avoir un niveau de scolarité élevé n'a pas d'incidence sur l'achèvement de la participation au programme de RP du PPIRPC, mais il augmente la probabilité de cesser de toucher des prestations d'invalidité du RPC (par rapport aux clients qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires). Toutefois, les diplômés universitaires sont moins susceptibles d'obtenir un emploi ou un emploi véritablement rémunérateur (c'est-à-dire un emploi dont les gains sont supérieurs au plafond des prestations de retraite du RPC).

- L'état de santé du client n'est pas statistiquement significatif en ce qui concerne l'achèvement de la participation au programme, sauf pour ce qui est des troubles endocriniens. Dans ce dernier cas, la probabilité d'achever la participation au programme est moins grande, peut-être en raison de la gravité des cas.
- Les personnes souffrant de maladies infectieuses ou parasitaires, de tumeurs ou de troubles génito-urinaires sont plus susceptibles de cesser de toucher des prestations d'invalidité du RPC.
- Les clients souffrant de deux maladies sont moins susceptibles de suivre le programme jusqu'au bout.

Les relations entre la participation au programme et les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

- Les personnes qui achèvent leur participation au programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC sont plus susceptibles dans une proportion de 56 % de cesser de toucher des prestations d'invalidité du RPC que celles qui ont abandonné le programme avant la fin ou qui n'y ont jamais participé, mais qui ont été jugées susceptibles de retrouver un emploi ou qui ont déclaré des revenus d'emploi.
- Parmi tous les clients qui cessent de toucher des prestations d'invalidité du RPC, ceux qui ont suivi le programme de RP jusqu'au bout ont 15 % plus de chances de trouver un emploi et 11 % plus de chances d'obtenir un emploi véritablement rémunérateur que ceux qui n'ont pas achevé le programme.
- Les résultats laissent entendre que le programme de RP du PPIRPC a généré des économies de coûts brutes pour le compte du RPC d'environ 5 000 \$ par client pour la période de quatre années sur laquelle portait l'analyse. L'économie réelle par client correspond simplement à la différence entre les prestations qui auraient normalement été versées et celles qui l'ont été effectivement.

1. Introduction

Le programme de réadaptation professionnelle du Programme de prestations d'invalidité du RPC (la RP du PPIRPC) vise à aider les personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada à retourner au travail². Il a été instauré en 1997 pour succéder au Programme national de réintégration professionnelle, un projet pilote mis en place de 1992 à 1997. Les deux objectifs du programme de RP du PPIRPC sont les suivants :

- fournir des mesures de réadaptation professionnelle raisonnables et rentables pour les prestataires du PPIRPC afin de faciliter leur réintégration dans un emploi véritablement rémunérateur³; et
- réaliser des économies pour le RPC en réduisant la durée moyenne des prestations versées à ces prestataires du PPIRPC qui complètent le programme de réadaptation professionnelle et qui acquièrent la capacité de retourner au travail.

Chaque année, environ 200 clients du PPIRPC obtiennent des services de RP du PPIRPC.

L'évaluation, qui a été réalisée en mars 2003, avait pour objectif d'évaluer jusqu'à quel point le programme de RP du PPIRPC avait atteint ses objectifs. Au cours de discussions tenues entre la Direction de la vérification et de l'évaluation, anciennement Évaluation et développement des données (EDD), et les Programmes de la sécurité du revenu (PSR), il a été convenu qu'une deuxième phase permettrait d'accroître les connaissances acquises au cours de la phase I et comporterait des analyses qualitatives, comme des groupes de discussion et des enquêtes menées auprès de groupes de participants et de groupes de contrôle. Cependant, compte tenu de la nouvelle initiative Retour au travail mise en œuvre par PSR, il a été décidé d'évaluer ces questions dans le cadre d'une future évaluation détaillée des services de retour au travail offerts aux clients du PPIRPC.

L'évaluation, qui décrit le programme de RP du PPIRPC et les personnes qui y participent, présente une estimation de l'incidence de la participation sur la probabilité d'emploi et de cessation des prestations après le programme. Pour chacun des objectifs du programme, on a utilisé des techniques d'estimation différentes et plusieurs groupes de contrôle afin de disposer de sources de données multiples pour évaluer le succès du programme. L'analyse se fondait sur les données administratives de Programmes de la sécurité du revenu (PSR). Seuls des participants qui ont commencé leur réadaptation en 1998 ont été inclus dans le groupe d'étude afin qu'un nombre d'années suffisant (quatre années) se soient écoulées pour que l'on puisse mesurer les résultats.

² Le pouvoir législatif pour le financement du programme de réadaptation professionnelle relève de la gestion administrative de la Loi sur le Régime de pensions du Canada, alinéa 89(1)(e).

³ L'expression « emploi véritablement rémunérateur (EVR) » peut servir de point de repère pour comparer les gains des clients des services de RP du PPIRPC. Un EVR se définit comme un emploi permettant de toucher un revenu supérieur au plafond des prestations de retraite du RPC.

Une évaluation du programme antérieur (c'est-à-dire le Programme national de réintégration professionnelle⁴) a été réalisée, mais il s'agit de la première évaluation du programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC.

Le présent rapport découlant de cette dernière évaluation renferme ce qui suit :

- une vue d'ensemble du programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC;
- un résumé des questions abordées et des méthodes utilisées dans l'évaluation;
- une revue des écrits portant sur des programmes de réadaptation professionnelle semblables et sur la preuve de leurs répercussions et résultats possibles;
- un résumé des principales constatations;
- les restrictions et les questions devant faire l'objet de futurs travaux d'évaluation.

Le présent rapport renferme aussi un certain nombre d'annexes qui fournissent de plus amples renseignements.

⁴ Le rapport d'évaluation du programme pilote intitulé « Évaluation du projet national de réintégration professionnelle », octobre 1996, SP-AH029E-10-96, se trouve à l'adresse suivante : <http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/CPPVOCx.shtml>.

2. Vue d'ensemble du programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC

2.1 Contexte

Le PPIRPC constitue la composante invalidité du Régime de pensions du Canada, qui a été mis en place en 1966. Le Québec possède son propre Régime de rentes du Québec (RRQ), qui comporte également une composante invalidité. Le RPC est un régime contributif national d'assurance sociale qui est financé à même les gains réalisés par les employés, les employeurs et les travailleurs indépendants. Des prestations d'invalidité sont versées à un cotisant ayant une incapacité, selon les dispositions de la Loi. Le montant de la prestation mensuelle d'invalidité comprend un versement forfaitaire (de 364,49 \$ en 2002) et un versement fondé sur les gains, qui correspond généralement à 75 % du montant que la personne recevrait à sa retraite.

En 2002, une somme de 2,70 milliards de dollars a été versée en prestations d'invalidité du RPC à plus de 281 000 prestataires handicapés. La prestation mensuelle maximale versée à un prestataire du RPC a été de 956,05 \$ (toujours en 2002).

Conformément aux dispositions de la Loi sur le RPC, chaque enfant d'un cotisant qui reçoit des prestations d'invalidité du RPC a droit à un versement forfaitaire mensuel de 183,77 \$ (en 2002), à condition que l'enfant soit âgé de moins de 18 ans, ou de 18 à 25 ans s'il étudie à temps plein. En 2002, le montant des prestations versées à des enfants de 90 000 familles de cotisants admissibles s'est élevé à environ 240,8 millions de dollars.

Pour être admissibles à des prestations, les requérants doivent satisfaire à un ensemble minimal d'exigences en matière de cotisations : ils doivent avoir versé des cotisations au régime pendant quatre des six années antérieures. Des dispositions s'appliquent aussi pour les requérants tardifs. Si une personne présente une demande pour la première fois, mais qu'elle a cessé de travailler depuis si longtemps qu'elle n'a pas versé de cotisations au RPC au cours de quatre des six années antérieures, mais qu'elle satisfait à tous les autres critères d'admissibilité, elle peut tout de même être admissible à des prestations. À condition que la personne ait accumulé assez d'années de cotisations au RPC au moment où elle devient pour la première fois handicapée, et pourvu qu'elle soit considérée comme ayant une incapacité continue (comme le définit la législation sur le RPC) à partir de la date de la demande jusqu'au moment actuel, elle peut être admissible.

La décision médicale concernant la demande est prise par des professionnels qualifiés lorsque les critères relatifs aux gains et aux cotisations sont satisfaits. Selon la législation sur le RPC, une personne n'est admissible à des prestations d'invalidité que si elle « est déclarée, de la manière prescrite, atteinte d'une invalidité physique ou mentale grave et prolongée... ». Le terme « prolongée » signifie que l'on s'attend à ce que l'invalidité d'une personne se poursuive pendant une période significative après le moment de la demande et que cette période ne puisse être déterminée avec certitude, ou

qu'elle soit susceptible d'entraîner le décès de la personne. Le paragraphe 42(2) de la législation sur le RPC définit une invalidité « grave » comme une incapacité qui rend une personne « régulièrement incapable de détenir une occupation véritablement rémunératrice... ». Sur le plan médical, une personne n'est admissible que lorsqu'elle satisfait en même temps aux critères relatifs à une invalidité « grave » et « prolongée » au moment où est présentée la demande. La gravité de l'invalidité est toutefois évaluée en premier lieu. Si un requérant ne satisfait pas aux critères relatifs à une invalidité « grave », il n'y a pas lieu de se demander s'il s'agit d'une invalidité prolongée.

Trois possibilités s'offrent aux requérants mécontents d'une décision concernant leur demande afin que celle-ci soit réexaminée. En premier lieu, les requérants peuvent demander un réexamen. Celui-ci comporte un examen administratif effectué par un arbitre ministériel différent n'ayant pas pris part à la prise de décision initiale. Le Tribunal d'examen constitue le premier niveau d'appel officiel et la Commission d'appel des pensions en est le deuxième.

Le versement de prestations d'invalidité du RPC commence le quatrième mois suivant la date à laquelle la personne est jugée invalide. Le processus de réévaluation du PPIRPC permet un suivi avec les prestataires de façon à s'assurer que ceux-ci sont toujours admissibles à des prestations d'invalidité.

Le PPIRPC appuie aussi les efforts des prestataires pour retourner au travail au moyen d'un éventail d'incitatifs au travail et de mesures de soutien, y compris des services de réadaptation professionnelle. Le programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC a été instauré en 1997 pour remplacer le Programme national de réintégration professionnelle, un projet pilote mené entre 1992 à 1997. Chaque année, environ 200 clients du PPIRPC ont recours aux services de réadaptation professionnelle du PPIRPC.

Le nombre de clients ayant terminé avec succès leur participation au programme depuis 1998 et ayant par la suite cessé de toucher des prestations s'élevait à 471 au 31 mars 2003.⁵ À cette même date, 489 clients étaient en cours de réadaptation, cherchaient un emploi ou étaient à l'essai dans un milieu de travail. Une description détaillée des clients du programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC se trouve à la section 2.4.

2.2 Objectifs du programme

Le programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC vise à aider les personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada à retourner au travail. Les deux objectifs du programme de RP du PPIRPC sont les suivants :

- fournir des mesures de réadaptation professionnelle raisonnables et rentables pour les prestataires du PPIRPC afin de faciliter leur réintégration dans un emploi véritablement rémunérateur; et

⁵ Données administratives de PSR, 2004.

- réaliser des économies pour le RPC en réduisant la durée moyenne des prestations versées à ces prestataires du PPIRPC qui complètent le programme de réadaptation professionnelle et qui acquièrent la capacité de retourner au travail.

2.3 Organisation et exécution

Dans toutes les régions, le programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC est administré et géré par les bureaux régionaux (BR) et l'orientation fonctionnelle du programme est assurée par le personnel de l'administration centrale (AC) responsable de la réadaptation professionnelle (RP), sauf au Québec où le gouvernement de la province gère son propre régime de pensions.

Le programme est exécuté par l'entremise de quelque 30 gestionnaires de cas qui déterminent si les prestataires du PPIRPC sont de bons candidats pour la réadaptation professionnelle et qui gèrent le processus de réadaptation professionnelle. Selon les possibilités de réadaptation professionnelle des clients, des plans personnalisés de réadaptation professionnelle sont élaborés avec la participation directe de ceux-ci. Parmi les services fournis, mentionnons l'évaluation professionnelle, la planification, le perfectionnement des compétences et l'aide à la recherche d'emploi. Ces éléments visent à atteindre l'objectif qui consiste à réintégrer les clients du PPIRPC à la population active et, par la suite, à faire cesser le versement de prestations à ceux-ci. Les services de réadaptation professionnelle sont généralement fournis à contrat par l'entremise de fournisseurs de services de réadaptation provenant du secteur privé de la collectivité.

Les clients continuent de toucher leurs prestations d'invalidité du RPC au cours de la période de réadaptation. Les prestations d'invalidité cessent d'être versées lorsque le processus de réadaptation professionnelle, la recherche d'emploi et une période d'essai de trois mois en milieu de travail s'avèrent une réussite. Les clients sont informés que si leur état de santé de départ se détériore au point qu'ils ne soient plus en mesure de travailler, ils peuvent présenter une nouvelle demande accélérée de prestations.

2.4 Profil des prestataires du programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC

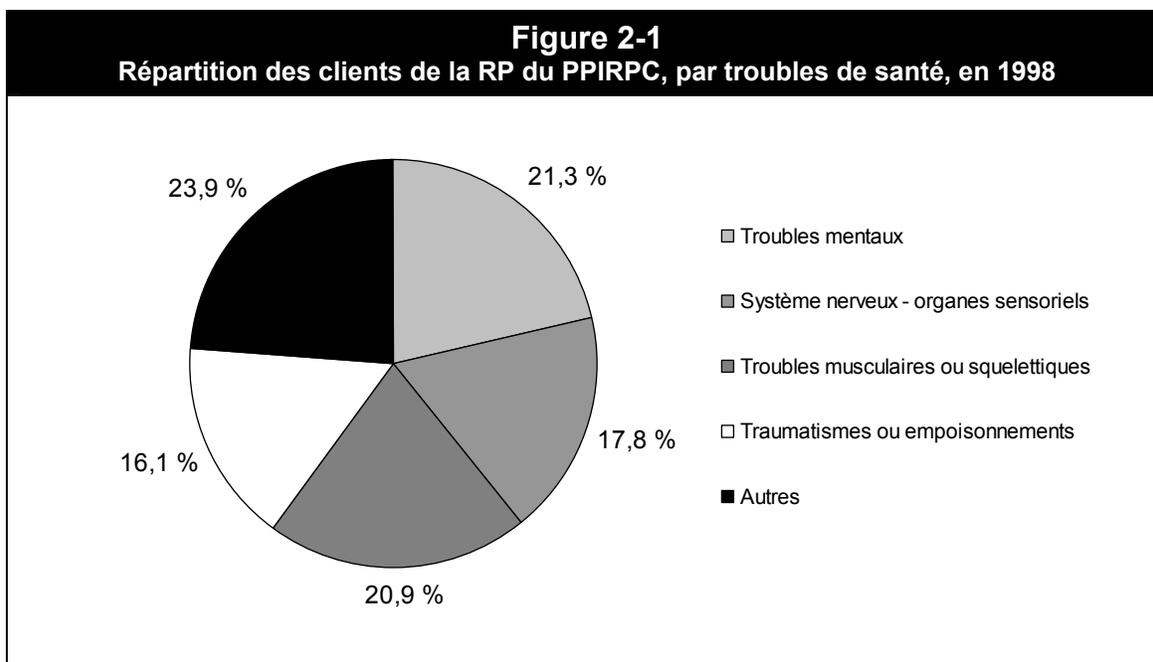
Le tableau 1 de l'annexe A définit les variables utilisées pour décrire la clientèle de la RP du PPIRPC ainsi que les statistiques descriptives de base, c'est-à-dire les valeurs moyennes et l'écart type pour ces variables. Les variables abrégées présentées dans l'analyse statistique sont suivies d'une définition plus étoffée.

Un profil sommaire des 230 clients de la RP du PPIRPC qui ont commencé à participer au programme en 1998 et qui ont été inclus dans l'étude est présenté ci-dessous :

- L'âge moyen des participants était de 40,3 ans au début de leur réadaptation professionnelle, et de 35,7 ans lorsqu'ils ont commencé à toucher des prestations d'invalidité du RPC. Cela signifie que les participants ont touché des prestations

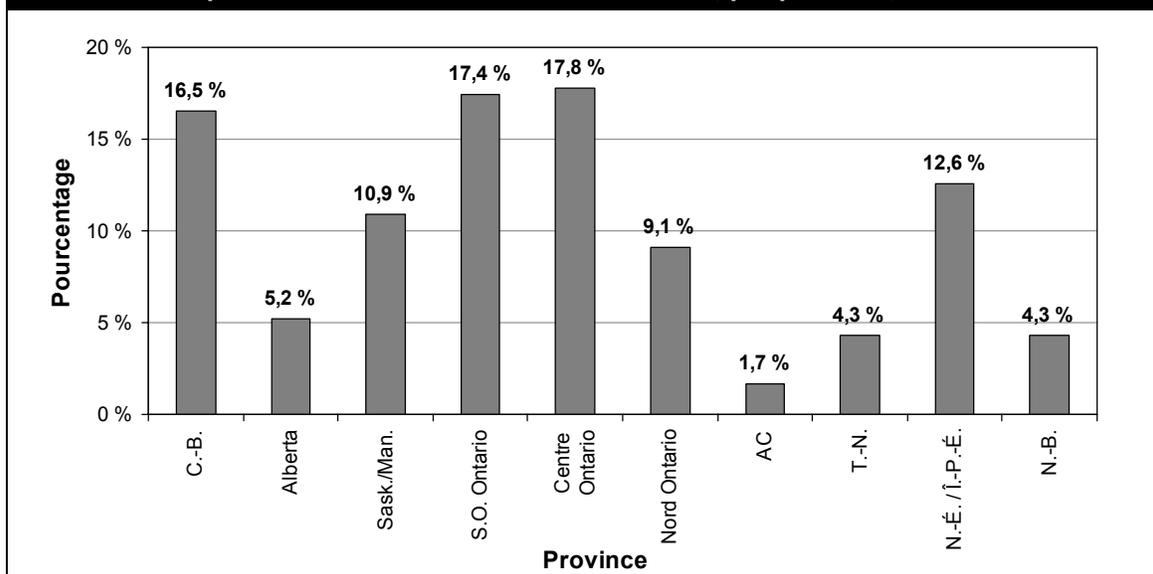
pendant quatre ans et demi en moyenne avant de commencer leur réadaptation professionnelle.

- Plus de la moitié (56,5 %) étaient mariés, 62 % étaient de sexe masculin, et ils avaient en moyenne 1,3 enfant.
- Près des deux tiers des clients avaient terminé leurs études secondaires et le tiers restant était réparti équitablement entre les autres niveaux de scolarité (moins que le diplôme d'études secondaires, collégial ou universitaire).
- Les principales catégories de diagnostics médicaux étaient les suivantes : troubles mentaux : 21,3 %; troubles musculaires ou squelettiques : 20,9 %; maladies du système nerveux ou des organes sensoriels : 17,8 %; traumatismes ou empoisonnements : 16,1 %. En outre, 28,7 % des clients de la réadaptation professionnelle du PPIRPC présentaient une deuxième maladie et 6 % un troisième problème de santé.



- Une faible proportion (5,2 %) des participants avait déjà suivi une réadaptation professionnelle offerte par le PPIRPC. Pour les clients qui ont commencé à participer au programme en 1998, la durée moyenne de la réadaptation professionnelle a été de 548 jours (1,5 an), ce qui représente une dépense moyenne de 6 154 \$ en services de réadaptation.
- La figure 2-2 montre la répartition des 230 clients de la RP du PPIRPC, par province, en 1998. Environ 44 % des participants vivaient en Ontario, 16,5 % en Colombie-Britannique, 12,6 % en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, 10,9 % en Saskatchewan et au Manitoba, 5,2 % en Alberta, 4,3 % à Terre-Neuve et 4,3 % au Nouveau-Brunswick.

Figure 2-2
Répartition des clients de la RP du PPIRPC, par province, en 1998



Nota : Total légèrement inférieur à 100 %, les chiffres ayant été arrondis.

- En ce qui concerne les divers résultats, près de la moitié (47 %) des clients de la RP du PPIRPC de 1998 ont suivi jusqu'au bout leur programme de réadaptation professionnelle, tandis que 53 % ne l'ont pas terminé. Près de la moitié (48,7 %) des clients (qu'ils aient ou non achevé le programme) ont quitté les rangs des prestataires de l'assurance-invalidité du RPC parce qu'ils étaient capables de travailler (pour 92 % des 48,7 %). Dans les autres cas, les prestations ont pris fin, notamment parce que le client avait atteint l'âge de 65 ans et n'était donc plus admissible à des prestations ou parce qu'il était décédé.
- Sur les 230 clients du groupe ayant fait l'objet de l'étude, 40 % ont trouvé un emploi, et 36 % de ces personnes ont obtenu une *occupation véritablement rémunératrice*, qui se définit comme un emploi dont les gains sont supérieurs au plafond annuel des prestations de retraite du RPC. Parmi les personnes ayant trouvé un emploi, 88 % avaient terminé leur participation prévue au programme de réadaptation professionnelle.

3. Questions abordées dans l'évaluation et méthodes utilisées

La présente section expose les questions identifiées pour l'évaluation du programme de RP du PPIRPC, les méthodes utilisées pour l'évaluation et certaines des forces et des faiblesses de la méthode d'évaluation.

3.1 Questions abordées dans l'évaluation

L'évaluation du programme de RP du PPIRPC avait pour objet de fournir la preuve d'une incidence possible de la participation au programme sur la possibilité pour les participants de trouver un emploi. Plus précisément, cette évaluation visait à analyser dans quelle mesure la RP du PPIRPC permettait d'atteindre ses objectifs, qui étaient les suivants :

- 1) fournir des mesures de réadaptation professionnelle raisonnables et rentables pour les prestataires du PPIRPC afin de faciliter leur réintégration dans un emploi véritablement rémunérateur; et
- 2) réaliser des économies pour le RPC en réduisant la durée moyenne des prestations versées à ces prestataires du PPIRPC qui complètent le programme de réadaptation professionnelle et qui acquièrent la capacité de retourner au travail.

Il est à noter que certaines des questions n'ont pu être évaluées à fond. Comme c'est le cas pour de nombreuses évaluations de programmes mis en œuvre depuis peu de temps, l'évaluation n'a permis de faire des observations que pour un nombre limité d'années suivant les activités de RP du PPIRPC – quatre ans, en l'occurrence, pour les personnes ayant commencé à participer au programme en 1998. Cette situation pose des restrictions pour l'extrapolation des répercussions à long terme du programme. En disposant de données d'années supplémentaires, il serait possible d'élargir la portée de l'analyse actuelle de façon à examiner la durabilité des résultats pour une plus longue période après la participation au programme. Par ailleurs, il serait ainsi possible d'estimer la durée pendant laquelle les clients ne reçoivent pas de prestations après leur participation à la RP du PPIRPC en ayant recours à des techniques comme les méthodes d'évaluation du risque (p. ex., Hennessey et Muller, 1994).

Il convient de noter que des avantages d'ordre social dont ne fait pas mention la présente évaluation peuvent être tirés de la participation à la RP du PPIRPC. Il pourrait s'agir, entre autres, d'une plus grande estime de soi, d'une autonomie accrue, d'un ensemble amélioré de compétences générales pour le perfectionnement professionnel et la recherche d'emploi, d'un moins grand recours à des services de santé et d'une intégration communautaire accrue.

3.2 Méthodes d'évaluation

L'approche utilisée pour l'évaluation a comporté le recours à de nombreuses sources de données permettant d'obtenir des résultats détaillés et défendables. Tel qu'expliqué dans les sections qui suivent, différentes hypothèses, y compris de nombreux groupes de contrôle et diverses méthodes visant à contrer le problème du biais de sélection, ont servi à évaluer les répercussions du programme. Tout d'abord, la régression logistique sert à estimer les résultats liés à l'emploi. Ensuite, les économies de coûts brutes pour le compte du RPC sont calculées en ayant recours à différents groupes de contrôle.

3.2.1 Régression logistique et résultats liés à l'emploi

Dans la présente étude, la régression logistique a permis d'examiner les quatre résultats liés à l'emploi qui suivent :

- la probabilité de terminer la réadaptation professionnelle du PPIRPC;
- la probabilité de quitter les rangs des prestataires du PPIRPC;
- la probabilité d'obtenir un emploi;
- la probabilité de trouver un emploi véritablement rémunérateur, c'est-à-dire qui rapporte des gains plus élevés que le plafond des prestations de retraite du RPC.

Un modèle de régression logistique a servi à déterminer la probabilité qu'un client atteigne chacun de ces quatre résultats. Cette probabilité s'exprime en une valeur se situant entre 0 et 1, le 0 signifiant l'absence totale de probabilité et le 1 indiquant que le client atteindra sans aucun doute le résultat donné. Par exemple, la probabilité qu'un client quitte les rangs des prestataires d'invalidité du RPC (qu'il termine ou non sa participation au programme de RP du PPIRPC ou qu'il n'ait jamais participé au programme) se situe à 0,29. Autrement dit, pour tout client du PPIRPC choisi au hasard, il y a une chance sur trois que celui-ci cesse de recevoir des prestations. Un modèle logistique a été choisi afin de mieux tenir compte du rapport non linéaire qui existe entre les variables dépendantes dichotomiques ou binaires (résultats) et les variables explicatives.

Des caractéristiques individuelles des clients ont été ajoutées au modèle de régression pour tenir compte des différences observées chez les clients qui soient autres que la participation au programme et qui peuvent modifier les résultats. Les caractéristiques comprises dans l'analyse étaient les suivantes : l'âge, le sexe, la situation familiale, le nombre d'enfants, le niveau de scolarité avant l'invalidité, le type d'invalidité et la province de résidence.

Il était important de tenir compte de l'âge, étant donné que la difficulté à retourner au travail et la période de prestations prévue jusqu'à la retraite y sont reliées. Le sexe de la personne a été pris en compte afin de constater les différences systématiques qui peuvent exister entre les hommes et les femmes en ce qui concerne leur probabilité de retourner

au travail. Il a aussi été question de la situation familiale, du nombre d'enfants et du type d'invalidité. La situation familiale peut permettre de tenir compte du soutien au ménage (comme un autre revenu), tandis que la situation familiale et le nombre d'enfants peuvent permettre de tenir compte des pressions exercées sur le ménage qui reflètent la dépendance. Le type d'invalidité a aussi été pris en compte, car la probabilité de retourner au travail peut ne pas être la même selon le type d'invalidité. Cela est semblable aux variables qui tiennent compte de la partie du corps ayant subi un traumatisme et de la nature du traumatisme qui sont utilisées dans les études d'indemnisation des accidents du travail afin d'évaluer la probabilité de retour au travail. Des variables nominales des provinces ont été utilisées pour refléter les différences sur les marchés du travail provinciaux.

3.2.2 Conception des groupes de contrôle

Pour évaluer dans quelle mesure le programme a eu une incidence, les résultats des participants ont été comparés à ceux des non-participants présentant des caractéristiques semblables. L'assignation aléatoire des clients à un groupe de participants (groupe étudié) et à un groupe de non-participants (groupe de contrôle) aurait idéalement permis de mesurer clairement l'incidence d'un programme en examinant les variations dans les résultats. Comme l'assignation aléatoire n'était pas possible dans les circonstances, la meilleure solution consistait à établir un groupe de contrôle ressemblant le plus possible aux participants à la réadaptation professionnelle du PPIRPC et à considérer l'écart dans les résultats des deux groupes comme l'incidence nette du programme. Autrement dit,

$$\text{Incidence nette de la RP} = \text{résultats pour les participants à la RP} - \text{résultats pour les non-participants}$$

Étant donné que les clients sont dirigés vers le programme par des gestionnaires de cas ou qu'ils choisissent eux-mêmes d'y participer, il est plutôt difficile d'établir un groupe de contrôle qui ressemblerait le plus à celui des finissants de la RP. La recension des écrits (section 4) identifie certains groupes de contrôle possibles.

On a eu recours à des groupes de contrôle *internes* formés de décrocheurs (clients qui se sont inscrits au programme, mais qui n'ont pas terminé leur réadaptation professionnelle). Ces décrocheurs ont été subdivisés en non-débutants qui se sont inscrits au programme de RP du PPIRPC mais n'y ont jamais participé et en non finissants, qui se sont inscrits et qui ont fait l'objet d'une certaine réadaptation professionnelle sans toutefois terminer le programme. Dean et Dolan (1991a et 1991b) soutiennent que les décrocheurs forment de bons groupes de contrôle car ils présentent des caractéristiques semblables à celles des personnes du groupe étudié en ce qu'ils sont clairement admissibles à une réadaptation professionnelle (ils n'ont tout simplement pas terminé leur réadaptation professionnelle ou n'ont reçu aucun service de RP), et qu'il se peut que des caractéristiques non observables aient été prises en compte, étant donné qu'ils ont été choisis pour participer au programme de la même façon que les finissants. Il peut également être soutenu que les décrocheurs sont peut-être moins motivés et n'ont donc pas terminé leur participation au programme, ou qu'ils sont plus ambitieux et ont par conséquent trouvé d'eux-mêmes un

emploi. Dean et Dolan ont conclu que les décrocheurs constituent le groupe de contrôle privilégié par rapport aux autres options. Le *U.S. General Accounting Office* (1993) ainsi que Hayward et Schmidt-Davis (2002) ont aussi eu recours aux décrocheurs à titre de groupe de contrôle pour leurs études de programmes généraux de réadaptation professionnelle aux États-Unis. Comme nous le mentionnons plus loin, l'évaluation actuelle regroupe des non-débutants et des non-finissants en un seul groupe de contrôle appelé les « décrocheurs ». Nous ne disposons pas d'assez d'observations concernant les non-débutants, qui se sont inscrits mais n'ont reçu aucun service de réadaptation professionnelle, pour former un sous-groupe de contrôle.

On a aussi eu recours à des groupes de contrôle *externes* formés de clients touchant des prestations d'invalidité du RPC qui n'avaient pas fait l'objet de réadaptation professionnelle (c'est-à-dire qui n'étaient ni décrocheurs ni finissants) et qui étaient aptes à retourner au travail et avaient ou n'avaient peut-être pas obtenu un emploi, comme dans le cas de personnes faisant l'objet d'une RP du PPIRPC. Un échantillon aléatoire de 10 % a été prélevé du fichier de réévaluation (Système de réévaluation à base de règles, SRBR)⁶ afin de sélectionner deux de ces groupes de contrôle. Le premier groupe était composé de personnes qui, au moment de leur demande initiale de prestations d'invalidité du RPC, avaient été jugées susceptibles de recouvrer la capacité de travailler et de retourner au travail (*désignées au départ* pour être réévaluées). Combinées aux décrocheurs provenant du fichier des participants, ces personnes formaient le *groupe de contrôle intermédiaire*. Un autre groupe de contrôle externe était composé de personnes qui avaient été réévaluées et jugées en mesure de retourner au travail en raison de leurs gains réels ou potentiels (*réévaluées* en raison de leurs gains). Combinées aux personnes faisant partie du groupe de contrôle intermédiaire (décrocheurs et personnes désignées au départ pour être réévaluées), ces personnes composaient le *groupe de contrôle large*, étant donné que ce groupe comprenait l'ensemble des groupes de contrôle potentiels.

Par conséquent, trois groupes de contrôle ont été utilisés tout au long de l'étude pour le calcul des économies de coûts brutes réalisées :

- **groupe de contrôle limité** : composé des clients qui se sont inscrits au programme de RP du PPIRPC mais qui ont abandonné (décrocheurs);
- **groupe de contrôle intermédiaire** : composé 1) des décrocheurs; 2) des clients que les gestionnaires de cas du programme de prestations d'invalidité du RPC ont jugés, au départ, susceptibles de recouvrer la capacité de travailler, tel qu'indiqué par le SRBR⁷.
- **groupe de contrôle large** : composé 1) des décrocheurs; 2) de personnes qui n'ont pas participé au programme de RP du PPIRPC mais que les gestionnaires de cas ont jugées, au départ, susceptibles de recouvrer la capacité de travailler, tel qu'indiqué dans le

⁶ Le fichier de réévaluation, qui portait sur la période allant de 1990 à 2001, éliminait les personnes recevant des services de RP du PPIRPC. Le groupe de contrôle utilisé pour les estimations des économies de coûts ne comprenait que des personnes ayant terminé en 1998, comme cela avait été le cas pour le groupe étudié de finissants de la RP du PPIRPC tiré du fichier des participants.

⁷ Il s'agit des clients qui, au moment de la demande, sont étiquetés « REPD » (réévaluation prédéterminée) ou « réévaluation prédéterminée » dans le SRBR.

SRBR⁸; 3) des non-participants à la réadaptation professionnelle qui ont été réévalués⁹ parce qu'ils ont déclaré des gains (SRBR) ou sont retournés au travail.

Le recours à divers groupes de contrôle et la comparaison des différents résultats ont permis de mieux comprendre la nature du biais de sélection qui peut exister, étant donné que les clients ne sont pas nécessairement choisis au hasard pour participer au programme. De plus, des méthodes économétriques ont permis, dans la mesure du possible, de réduire au minimum ce biais de sélection, tel qu'expliqué à la section 3.2.3.

3.2.3 Biais de sélection

Aucun effort n'a été épargné pour établir un groupe de contrôle qui ressemble le plus possible aux clients de la réadaptation professionnelle du PPIRPC, mais il pourrait y avoir quand même de légères différences par rapport aux participants au programme. Outre les caractéristiques observables incluses dans l'analyse, d'autres caractéristiques non observables ont pu modifier les résultats. Cette situation est connue sous le nom de « biais de sélection ». Par exemple, la motivation est une caractéristique non observable que l'analyse ne permet généralement pas de relever et qui peut rendre certaines personnes plus susceptibles de s'inscrire d'elles-mêmes au programme.

Il ressort d'une enquête menée en 2003 auprès de gestionnaires de cas de la RP du PPIRPC¹⁰ que la majorité des clients avaient communiqué eux-mêmes avec le Ministère pour s'inscrire au programme. Ce renseignement confirme la présence d'un certain biais d'auto-sélection qui rend généralement difficile l'établissement d'un groupe de contrôle parfait et la mesure des répercussions.

Des études semblables portant sur d'autres programmes de réadaptation professionnelle ont comporté le recours à diverses techniques d'estimation dans le but de contrer les différences entre les participants et les non-participants. Il s'agit notamment de la régression des moindres carrés ordinaires (MCO) et des procédures de sélection de Heckman¹¹.

Comme nous l'avons déjà indiqué, pour la présente étude, il a été tenu compte, dans la mesure du possible, du biais de sélection en ayant recours aux méthodes présentées ci-dessous :

- en constituant un groupe de contrôle limité se rapprochant le plus possible des clients de la RP du PPIRPC. Tel qu'expliqué à la section précédente (3.2.2), il est estimé que les décrocheurs du programme sont susceptibles de présenter de grandes similarités avec les finissants du programme;

⁸ « REPD » et « réévaluation prédéterminée » uniquement.

⁹ Tous les autres types de réévaluation figurant dans le SRBR (gains selon les dossiers du RPC ou de l'assurance-emploi (AE), retour au travail, registre des gains, etc.)

¹⁰ Effectuée en mars 2003.

¹¹ Allingham et Hyatt, 1995.

- en estimant la probabilité de quitter les rangs des prestataires du PPIRPC ou d'obtenir un emploi en se servant des méthodes de correction de sélection de type Heckman, c'est-à-dire la méthode de régression des moindres carrés à deux niveaux, qui est expressément conçue pour régler le problème du biais de sélection;
- en utilisant la méthode de l'appariement sur le score de propension pour obtenir des groupes de contrôle plus semblables au groupe étudié, une autre méthode qui vise à remédier au biais de sélection.

3.2.4 Données administratives

Les quatre fichiers de données administratives utilisés pour l'évaluation ont été les suivants :

- **Système de gestion des cas de réadaptation (SGCR)** : Comprend un vaste éventail de variables pour chaque client comme, par exemple, les données démographiques et le type d'invalidité. Sa capacité d'analyse des données agrégées est limitée.
- **Système de réévaluation à base de règles (SRBR)** : Fichier de détails qui renferme des renseignements sur les clients qui doivent être réévalués et sur ceux qui l'ont été. Les personnes qui ont déclaré être retournées au travail sont incluses dans ce système.
- **Fichier maître des prestations (FMP)** : Fichier de détails qui renferme des renseignements, par exemple, sur l'identification et les caractéristiques des clients qui touchent des prestations d'invalidité du RPC.
- **Fichier maître du registre des gains (FMRG)** : Renferme des renseignements sur les gains et les contributions au RPC.

Il s'agit, dans tous les cas, de bases de données administratives internes que tient la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu. Des définitions de données et des statistiques descriptives concernant les variables tirées des données administratives se trouvent dans la section qui dresse le profil des clients de la RP du PPIRPC (annexe A, tableau 1).

Des données ont été extraites pour la période s'étendant de 1990 à 2001, qui est la dernière année pour laquelle des données sur les gains ont pu être tirées du FMRG au moment de l'évaluation. Le groupe de contrôle de l'étude, composé de 236 participants qui ont commencé en 1998, a été tiré du SGCR, un système de suivi des dossiers de la RP du PPIRPC. Ces clients ont ensuite été reliés¹² aux trois autres dossiers afin de permettre d'obtenir des renseignements généraux au sujet des prestations et des gains. Lorsqu'un dossier ne renfermait pas tous les renseignements nécessaires pour les variables clés

¹² Les fichiers de données ont été utilisés conformément aux dispositions concernant la confidentialité de la *Loi sur le développement des ressources humaines*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'assurance-emploi*, de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du *Régime de pensions du Canada* et de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* ainsi que selon les critères de divulgation contenus dans les accords conclus avec les provinces, les territoires et d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

utilisées dans l'analyse, il était éliminé. Le nombre final de participants pouvant faire l'objet de l'analyse s'est élevé à 230 clients.

Le groupe de contrôle a été tiré du SRBR, qui renferme des renseignements au sujet de tous les clients du programme de RP du PPIRPC qui ont été réévalués; leurs dossiers ont été reliés au FMP et au FMRG afin de permettre d'obtenir des renseignements au sujet des prestations et des gains. Étant donné que le SRBR renferme des dossiers concernant plus de 35 000 clients, un échantillon aléatoire de 10 % a été prélevé pour l'analyse (3 453 observations). Les clients recevant de la RP du PPIRPC ont été exclus des groupes de contrôle tirés du SRBR.

3.3 Restrictions et questions pouvant donner lieu à de futurs travaux d'évaluation

Outre les restrictions susmentionnées concernant l'identification de groupes de contrôle convenables et le contrôle du biais de sélection, des contraintes ont découlé du petit nombre d'années de données permettant d'effectuer l'analyse. Il est recommandé que d'autres travaux d'évaluation portent sur les questions qui suivent:

Analyse complète des coûts et des avantages

La prise en compte des coûts totaux de l'exécution du programme et d'autres avantages (changements aux gains, augmentation des recettes fiscales perçues par le gouvernement en provenance de l'augmentation des gains) permettrait d'obtenir une estimation plus exacte des avantages par rapport aux coûts de ce programme. L'estimation de l'incidence sur les gains constitue un élément important d'une analyse coûts-avantages complète. En Australie (services de réadaptation du Commonwealth, 2003), une évaluation qui a porté à la fois sur les changements aux gains, sur les économies tirées de prestations non versées et sur les coûts du programme a permis de constater des économies nettes importantes pour le gouvernement.

Désignation des avantages d'ordre social du programme

Il convient de noter que des avantages d'ordre social dont ne fait pas mention la présente évaluation peuvent être tirés de la participation à un programme de réadaptation professionnelle. Il pourrait s'agir, entre autres, d'une plus grande estime de soi, d'une autonomie accrue, d'un ensemble amélioré de compétences générales pour le perfectionnement professionnel et la recherche d'emploi, d'un moins grand recours à des services de santé et d'une intégration communautaire accrue. Il serait possible de mener des enquêtes auprès des bénéficiaires de services de RP du PPIRPC afin d'obtenir une meilleure idée de ces avantages d'ordre social et de savoir quels sont, selon les participants, les facteurs qui ont permis de faire un retour fructueux ou non fructueux ainsi que les mesures supplémentaires qui pourraient permettre d'améliorer le programme de façon à mieux répondre aux besoins de cette clientèle.

Examen d'une substitution possible par d'autres programmes semblables

Afin de bien comprendre le caractère unique de ce programme, il serait utile de voir s'il serait possible de le remplacer par des composantes de réadaptation professionnelle des divers programmes d'invalidité.

Meilleure compréhension de la composition du groupe des décrocheurs

Une étude portant sur les décrocheurs permettrait de se rassurer davantage sur la pertinence de leur utilisation à titre de groupe de contrôle et sur la crédibilité de l'estimation des résultats. Elle aiderait aussi à comprendre quels facteurs les ont incités à abandonner le programme.

Évaluation du rapport qui existe entre l'achèvement de la RP du PPIRPC et l'obtention de prestations pour une longue durée

Pour une future évaluation, il serait possible d'avoir recours à des techniques d'évaluation du risque (p. ex., Hennessey et Muller, 1994) pour estimer l'incidence de l'achèvement de la RP du PPIRPC sur la durée prévue de non-obtention de prestations d'invalidité du RPC. Il serait aussi possible d'analyser la dépendance relative à la durée, c'est-à-dire si l'obtention de prestations d'invalidité du RPC crée des conditions qui rendent les clients plus susceptibles de continuer à toucher ces prestations.

Élargissement de l'analyse actuelle grâce à l'obtention de données d'années supplémentaires

L'obtention de données supplémentaires faciliterait aussi d'autres élargissements de l'analyse actuelle en permettant d'examiner la durabilité des divers résultats pendant une plus longue période suivant la participation au programme et d'analyser des résultats plus détaillés, comme le retour au travail, le temps passé à la maison et l'accès à d'autres programmes.

4. Points saillants de la recension des écrits

Avant de procéder à la conception de l'évaluation, les responsables ont effectué une recension des études antérieures qui analysaient le rôle des programmes de réadaptation professionnelle lorsqu'il s'agit d'aider des bénéficiaires de prestations d'invalidité à retourner au travail. Les études ont été choisies en fonction de la mesure dans laquelle elles pouvaient fournir des preuves de l'incidence de la réadaptation professionnelle sur l'emploi et les économies de coûts. Cette mesure peut être utile pour la réalisation de l'évaluation actuelle, plus particulièrement pour l'identification de données et de méthodes, de groupes de contrôle, de variables de contrôle, de spécifications empiriques ainsi que des forces et des faiblesses d'approches alternatives. Un compte rendu détaillé de la recension des écrits se trouve à l'annexe B.

En bref, la recension des écrits a eu les incidences suivantes sur l'évaluation.

- Une seule évaluation du projet pilote qui a précédé le programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC actuellement en vigueur a été faite. Cette étude, qui comportait le recours à la régression des moindres carrés ordinaires (MCO) en vue d'évaluer approximativement l'incidence du programme, a conclu à une incidence positive sur le retour au travail.
- Seules quelques études ont traité du biais de sélection. Ce biais existe parce que la sélection pour les services de réadaptation professionnelle n'est pas faite au hasard, mais par des personnes handicapées qui ont choisi eux-mêmes de participer ou par des administrateurs de programme. Elle se fonde généralement sur les caractéristiques non observables des participants qui sont susceptibles de modifier les résultats du programme plutôt que sur la participation au programme comme telle, ce qui est problématique. Par exemple, des personnes très motivées choisiront de participer au programme de réadaptation professionnelle et seront donc plus susceptibles de trouver un emploi, quels que soient les autres facteurs.
- La constitution d'un groupe de contrôle qui soit significatif pose un problème perpétuel. Il faut disposer d'un groupe de contrôle valable afin de mesurer les répercussions nettes, c'est-à-dire les résultats qui peuvent être attribués uniquement à la participation au programme. La difficulté d'obtenir un groupe de contrôle en procédant à une sélection purement aléatoire a fait que de nombreuses études n'ont porté que sur les bénéficiaires de services de réadaptation professionnelle. Ces études n'ont donc permis d'examiner que les incidences selon le type de réadaptation professionnelle ou la quantité des services ou, encore, en quoi le succès varie selon les différentes caractéristiques que présentent les personnes qui font l'objet d'une réadaptation professionnelle.
- Dans certaines études, les décrocheurs ont été utilisés comme groupe de contrôle parce qu'ils avaient été choisis pour participer au programme et que, par conséquent, leurs caractéristiques étaient similaires à celles des participants au programme de réadaptation professionnelle même s'ils n'avaient pas terminé leur participation.

- L'obtention d'un emploi est généralement considérée comme la mesure cruciale du succès, certaines études en faisant même une exigence pour une certaine durée, comme six mois, pour que les services de réadaptation soient jugés fructueux.
- Pour certaines études coûts-avantages, on a utilisé l'augmentation des gains et les économies réalisées sur le plan des prestations d'invalidité versées pour mesurer les avantages. Plusieurs études ont estimé le rapport avantages-coûts, c'est-à-dire les dollars économisés pour chaque dollar consacré à la réadaptation professionnelle. Ces rapports ont toutefois varié de 0 à 50/1. Dans le cas de la réadaptation professionnelle offerte par le *U.S. Social Security System*, les rapports étaient toutefois habituellement de moins de 2/1 et souvent inférieurs à 1, probablement en raison de la gravité des invalidités.
- Les études portant sur la réadaptation professionnelle en général ou sur la réadaptation professionnelle offerte en vertu de régimes d'indemnisation des accidents du travail sont peu concluantes. Celles portant sur la réadaptation professionnelle offerte par le *U.S. Social Security Disability System* révèlent habituellement un faible taux de retour au travail, en partie en raison de la gravité des invalidités et parce que le système offre peu d'incitatif monétaires à cet égard.

Dans l'ensemble, il n'existe pas de consensus dans les écrits publiés jusqu'ici quant à l'incidence de la réadaptation professionnelle en général ou de celle offerte dans le cadre de régimes d'indemnisation des accidents du travail, étant donné que les effets constatés sont tantôt négatifs, tantôt nuls, tantôt positifs.

5. Répercussions de la participation au programme sur les résultats

Afin d'évaluer l'incidence possible des activités de RP du PPIRPC sur les clients, les quatre résultats suivants ont fait l'objet d'un examen :

- la probabilité de terminer la réadaptation professionnelle du PPIRPC;
- la probabilité de quitter les rangs des prestataires du PPIRPC;
- la probabilité d'obtenir un emploi;
- la probabilité de trouver un emploi véritablement rémunérateur.

5.1 Répercussions des caractéristiques de la clientèle sur les résultats

Un modèle logistique a été utilisé afin de mieux tenir compte du rapport non linéaire qui existe entre les variables dépendantes dichotomiques ou binaires (résultats) et les variables explicatives.

Les caractéristiques individuelles des clients ont été ajoutées au modèle de régression pour tenir compte des différences observées chez les clients, autres que la participation au programme, qui peuvent modifier les résultats. Les caractéristiques incluses dans l'analyse étaient les suivantes : l'âge, le sexe, la situation familiale, le nombre d'enfants, le niveau de scolarité avant l'invalidité, le type d'invalidité et la province de résidence.

Tel qu'indiqué au tableau 2 de l'annexe C, il a été constaté que plus le client est âgé, plus la probabilité qu'il termine sa RP du PPIRPC est grande, mais que plus faible est la probabilité qu'il cesse de toucher des prestations d'invalidité du RPC et, aussi, qu'il n'y a aucune différence importante en ce qui concerne la probabilité qu'il trouve un emploi. Pour chaque décennie suivant le début de l'invalidité, tous les clients présentent une augmentation de 0,08 (c'est-à-dire $10 \times 0,008$) pour ce qui est de la probabilité de terminer leur réadaptation professionnelle, par rapport à une probabilité moyenne de 0,48. Le client a présenté une réduction de 0,08 (c'est-à-dire $10 \times 0,008$) en ce qui concerne la probabilité de cesser de toucher des prestations d'invalidité du RPC, par rapport à une probabilité moyenne de 0,29.

Dans l'ensemble, le sexe de la personne ou la situation familiale n'ont aucune incidence sur les résultats, bien que les hommes mariés soient plus susceptibles de cesser de toucher des prestations d'invalidité du RPC que les hommes seuls. Les personnes qui ont des enfants sont quant à eux moins susceptibles de cesser de toucher des prestations.

Le niveau de scolarité n'a aucune incidence sur la probabilité de terminer la participation au programme, mais il fait augmenter la probabilité de quitter les rangs des prestataires.

De même, les clients souffrant de troubles endocriniens semblent avoir nettement moins tendance à terminer leur réadaptation professionnelle, ce qui peut refléter la gravité de leur état de santé. Pour ce qui est des autres résultats, les effets n'étaient pas statistiquement significatifs, si ce n'est que la probabilité de quitter les rangs des prestataires était plus élevée pour les personnes atteintes de maladies infectieuses et parasitaires, de tumeurs et de troubles génito-urinaires.

Pour les clients qui souffrent d'une deuxième maladie, la probabilité de terminer le programme de réadaptation diminue de 0,16. Il s'agit d'une différence importante, étant donné que la probabilité moyenne d'achèvement est de 0,48. Toutefois, pour ce qui est des clients qui ont une troisième maladie, l'écart dans les résultats n'est pas statistiquement significatif. Comme on pouvait s'y attendre, les clients qui ont déjà l'expérience de la réadaptation professionnelle sont également beaucoup plus susceptibles de suivre le programme jusqu'au bout (augmentation de 0,314).

5.2 Répercussions de l'achèvement du programme sur les résultats

L'analyse de régression a révélé que l'achèvement du programme de réadaptation professionnelle (groupe A, figure 5-1) est associé à une augmentation de 55,7 % de la probabilité que le client quitte les rangs des prestataires du PPIRPC, comparativement à un groupe de contrôle intermédiaire constitué de clients 1) qui ont débuté le programme, mais ne l'ont pas achevé (décrocheurs) ou 2) qui n'ont jamais participé au programme, mais qui ont été déclarés au départ susceptibles de recouvrer la capacité de travailler ou qui ont été réévalués parce qu'ils avaient par la suite déclaré des gains¹³.

En outre, les finissants de ce groupe de prestataires du RPC étaient 15,3 % plus susceptibles que les membres du groupe de contrôle de retrouver un emploi et 11,4 % étaient plus susceptibles de trouver un emploi véritablement rémunérateur, autrement dit, qui leur apporterait des gains plus élevés que le plafond des prestations de retraite du RPC une fois qu'ils cesseraient de toucher des prestations d'invalidité du RPC.

Comme deuxième base de comparaison, on a constitué un groupe B formé des décrocheurs et des finissants, c'est-à-dire des clients ayant participé au programme. Ce groupe a été comparé aux clients qui n'avaient jamais obtenu de services de réadaptation professionnelle. Les résultats montrent encore une augmentation de la probabilité de quitter les rangs des prestataires et d'obtenir un emploi, bien que ce soit dans une proportion beaucoup plus faible (15,5 % au lieu de 55,7 %). Ce résultat indique qu'il est important de suivre le programme de RP du PPIRPC jusqu'au bout au lieu de se contenter de le commencer.

¹³ Les données sur les clients qui n'ont jamais suivi le programme de RP du PPIRPC ont été tirées du fichier de réévaluation. Ils y figuraient soit parce qu'ils étaient susceptibles de retourner au travail (REPD) soit parce qu'ils avaient déclaré des gains (d'après les dossiers du RPC, de l'AE ou du registre des gains).

Figure 5-1				
Effets nets de la RP du PPIRPC sur le taux d'achèvement du programme, l'obtention de prestations et l'obtention d'un emploi				
Groupe étudié (ci-dessous)	Changement dans la probabilité¹⁴ de terminer la RP du PPIRPC	Changement dans la probabilité de quitter le PPIRPC	Changement dans la probabilité de trouver un emploi	Changement dans la probabilité de trouver un emploi véritablement rémunérateur
Groupe A : ont achevé la RP du PPIRPC	Par rapport à des décrocheurs ou à des personnes qui n'ont jamais suivi le programme de RP du PPIRPC			
	s.o.	0,557***	0,153***	0,114**
Groupe B : ont suivi la RP du PPIRPC (finissants et décrocheurs)	Par rapport à des personnes qui n'ont jamais suivi le programme			
	s.o.	0,155***	0,100**	0,084
Taille de l'échantillon	220	2 773	754	754

Nota : Les résultats statistiquement significatifs sont signalés par *** et par ** respectivement aux niveaux de 0,01 et de 0,05.

5.3 Répercussions des dépenses consacrées à la réadaptation professionnelle sur les résultats

Les dépenses supplémentaires consacrées aux activités de réadaptation professionnelle du PPIRPC (1 000 \$) sont associées à une augmentation de la probabilité de suivre le programme jusqu'au bout (33,4 %) et de quitter les rangs des prestataires du PPIRPC (2,4 %). Toutefois, le niveau des dépenses ne semble pas avoir d'effet sur l'obtention d'un emploi, étant donné que les résultats ne sont pas statistiquement significatifs.

Il faut interpréter ces résultats avec prudence car il n'est pas clairement établi que les dépenses supplémentaires conduisent directement les participants à l'achèvement du programme et/ou à la cessation du paiement de prestations. D'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte.

¹⁴ Le changement dans la probabilité est obtenu à partir d'une régression logistique et peut être interprété comme la probabilité qu'un client 1) suive la RP du PPIRPC jusqu'au bout; 2) cesse de toucher des prestations d'invalidité du RPC; 3) obtienne un emploi ou; 4) trouve un emploi véritablement rémunérateur, en tenant compte des caractéristiques démographiques.

Figure 5-2				
Effets nets des dépenses supplémentaires pour la RP du PPIRPC sur le taux d'achèvement du programme, l'obtention de prestations et l'obtention d'un emploi				
	Achèvement de la RP du PPIRPC	Cessation des prestations d'invalidité du RPC	Obtention d'un emploi	Obtention d'un emploi véritablement rémunérateur
Dépenses pour la RP du PPIRPC	0,034***	0,024***	0,002	0,001

Nota : Les résultats statistiquement significatifs sont signalés par *** au niveau de 0,01.

5.4 Résumé des estimations concernant les répercussions

Dans l'ensemble, les résultats laissent entendre que le fait de suivre jusqu'au bout le programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC augmente la probabilité de quitter les rangs des prestataires du PPIRPC, comparativement au groupe de contrôle (constitué de clients qui ont abandonné le programme et de ceux qui n'y ont jamais participé). En outre, pour ceux qui cessent de toucher des prestations, l'achèvement du programme est associé à une probabilité plus forte de trouver un emploi ou un emploi véritablement rémunérateur, comparativement au groupe de contrôle large (constitué des clients qui ont décroché et de ceux qui n'ont jamais participé à la RP).

6. Économies brutes

Dans des conditions idéales, une analyse des économies de coûts découlant du retrait de personnes des rangs des prestataires du PPIRPC en raison d'une réadaptation professionnelle offerte par ce même PPIRPC nécessiterait l'obtention de données pour une longue période suivant la participation au programme, afin de déterminer le temps pendant lequel les participants sont demeurés sans prestations. Elle nécessiterait aussi un groupe de contrôle composé de personnes qui n'ont pas participé au programme mais qui présenteraient tout de même des caractéristiques observables et non observables qui soient semblables à celles des membres du groupe étudié qui ont participé au programme. Étant donné que ce groupe de contrôle idéal n'existait pas, un certain nombre de stratégies fondées sur différentes hypothèses ont été utilisées pour constituer un groupe se rapprochant le plus fidèlement possible du groupe étudié. Les nombreux groupes de contrôle ont permis de créer une estimation ayant une borne supérieure et une borne inférieure pour ce qui est des économies aux coûts du programme et d'ainsi vérifier la sensibilité des estimations entre les différents groupes de contrôle et leurs hypothèses associées de comparabilité.

Jusqu'à trois groupes de contrôle (constitués de personnes n'ayant pas achevé le programme de RP du PPIRPC) ont servi à estimer les économies brutes réalisées pour le compte du RPC. Il y avait d'abord un **groupe de contrôle limité**, composé de clients qui s'étaient inscrits au programme de RP mais qui avaient décroché. Venait ensuite le **groupe de contrôle intermédiaire**, composé de décrocheurs et de clients que les gestionnaires de cas avaient au départ jugés (dans le SRBR¹⁵) susceptibles de retrouver un emploi. Enfin, le **groupe de contrôle large**, composé de décrocheurs, de personnes qui n'avaient jamais reçu de services de réadaptation professionnelle mais qui avaient été au départ jugés susceptibles de recouvrer la capacité de travailler et de personne n'ayant pas reçu de services de réadaptation professionnelle mais ayant été réévalués par la suite parce qu'elles avaient déclaré des gains (dans le SRBR).

Les données visent les personnes qui ont débuté leur réadaptation professionnelle en 1998 et elles portent également sur les années 1999, 2000 et 2001. L'estimation obtenue du nombre d'années d'emploi (et, par conséquent, du nombre d'années sans toucher de prestations d'invalidité du RPC selon l'année où les prestations ont cessé d'être versées) est fondée sur la moyenne simple des années d'emploi de la personne au cours de la période allant de 1998 à 2001. Il est néanmoins intéressant de comparer l'importance relative des économies réalisées, d'une part, pour les personnes qui suivent jusqu'au bout le programme de RP du PPIRPC et, d'autre part, pour ceux qui l'abandonnent.

¹⁵ « REPD » ou « réévaluation prédéterminée dans le fichier SRBR.

6.1 Économies - moyennes simples

Un simple calcul a d'abord été utilisé pour estimer les économies suivant la RP du PPIRPC. Ce calcul produit la différence entre le montant qui aurait été versé si le client avait continué à toucher des prestations et celui qui a effectivement été déboursé (B*C).

Figure 6-1 Calcul des économies						
A		B		C		D
Économies pour le RPC	=	Nombre d'années d'emploi depuis la RP du PPIRPC	*	Prestations d'invalidité annuelles moyennes par personne	*	Nombre de clients qui ont quitté le PPIRPC (qui ont recouvré la capacité de travailler)

Figure 6-2 Exemple de calcul des économies attribuables à l'emploi suivant la RP du PPIRPC							
	Économies pour le RPC	=	Nombre d'années d'emploi depuis la RP du PPIRPC	*	Montant annuel moyen des prestations d'invalidité versées par personne	*	Nombre de clients qui ont quitté le PPIRPC ¹⁶
RP menée à terme	1 711 963 \$		2,68		7 259 \$		88
Décrochage (limité)	216 480 \$		2,00		7 216 \$		15

La différence dans les économies de coûts réalisées selon que les clients ont suivi la RP du PPIRPC jusqu'au bout ou l'ont abandonnée a ensuite été calculée.

Figure 6-3 Économies brutes ¹⁷ attribuables à l'emploi suivant la RP du PPIRPC				
Économies pour les finissants de la RP du PPIRPC		Économies pour les décrocheurs du programme		Différence dans les économies
19 454 \$	-	14 432 \$	=	5 022 \$
(2,68*7 259 \$)		(2,00*7 216 \$)		

Les économies moyennes découlant de l'emploi des clients qui ont suivi la RP du PPIRPC jusqu'au bout se sont chiffrées à 19 454 \$ (2,68*7 259 \$) et à 14 432 \$

¹⁶ L'échantillon comprenait 103 personnes : 88 qui avaient terminé la RP du PPIRPC et 15 qui avaient décroché. Ces chiffres ont été obtenus à partir du groupe initial de 230 participants à la RP en excluant ceux qui sont restés dans les rangs des prestataires du PPIRPC ou qui ont quitté pour d'autres raisons, tel que le décès, la retraite (plus de 65 ans) ou d'autres circonstances atténuantes.

¹⁷ Ne comprend pas les dépenses administratives reliées au programme qui sont nécessaires pour produire des économies nettes pour le compte du RPC.

(2,00*7 216 \$) pour le groupe de contrôle limité constitué de décrocheurs. Les économies attribuables à l'emploi des personnes faisant partie du groupe de contrôle des décrocheurs (certains décrocheurs sont aussi retournés au travail) ont ensuite été calculées. La durée moyenne de l'emploi des décrocheurs a été inférieure à celle des clients ayant suivi le programme jusqu'au bout (2 ans contre 2,68 ans). Cela s'est traduit par une économie brute totale estimée à 5 022 \$ en moyenne par client de la RP du PPIRPC pour la totalité de la période de quatre ans (voir annexe D), ce qui donne une économie brute estimée à environ 440 000 \$¹⁸ pour le compte du RPC.

Les mêmes calculs ont été faits entre les finissants et les décrocheurs de la RP du PPIRPC en prenant comme mesure des résultats l'obtention d'un emploi véritablement rémunérateur. Le calcul des économies présenté au tableau 3 de l'annexe D fait état d'une économie estimée à 3 971 \$ par client pour les quatre années visées. L'importance de la qualité dans la mesure des résultats représente une façon de constater la différence entre les clients qui ont obtenu un emploi et ceux qui ont obtenu un emploi véritablement rémunérateur. Dans les deux cas, le Ministère réalise des économies de coûts, mais on peut considérer qu'une économie réelle n'est réalisée que si la personne a obtenu un emploi qui la rémunère au moins autant que si elle avait obtenu des prestations d'invalidité du RPC (comme c'est le cas pour les personnes qui décrochent un emploi véritablement rémunérateur).

Les résultats laissent aussi entendre que le groupe de contrôle le plus large (les décrocheurs, les clients évalués au départ comme susceptibles de retrouver un emploi et les clients qui ont fait l'objet d'une réévaluation après avoir déclaré des gains) peut ne pas être comparable à des participants à la RP du PPIRPC comme les décrocheurs. Lorsque l'on compare les clients de la RP du PPIRPC au groupe de contrôle le plus large, l'effet de l'achèvement de la RP du PPIRPC sur les économies de coûts devient inexistant ou légèrement négatif. L'une des raisons possibles est que l'on s'attendait déjà à ce que les clients du groupe de contrôle le plus large retrouvent un emploi, comme l'indiquait au départ le SRBR; de plus, contrairement au groupe de contrôle limité de décrocheurs, ils ne s'étaient jamais inscrits au programme de RP du PPIRPC. Cette hypothèse est renforcée par le fait que des effets positifs sont constatés lorsque le groupe de contrôle intermédiaire (décrocheurs et personnes évaluées au départ comme susceptibles de retrouver un emploi) est utilisé dans l'analyse coûts-avantages.

¹⁸ 5 022 \$*88 = 441 936 \$.

6.2 Régression des moindres carrés ordinaires (MCO) et procédure pour contrer le biais de sélection (approche de Heckman)

La différence dans le montant des économies réalisées entre les clients de la RP du PPIRPC et les groupes de contrôle a aussi été calculée, mais cette fois en faisant une **régression des moindres carrés ordinaires (MCO)** afin de tenir compte des caractéristiques observables individuelles qui peuvent modifier les économies. Il faut toutefois signaler que le petit nombre d'observations disponibles pour l'analyse ($n = 103$) peut rendre les résultats imprécis. Par conséquent, seuls les résultats statistiquement significatifs sont présentés dans le présent rapport.

Si l'on tient compte des caractéristiques individuelles en utilisant la régression des MCO, l'économie brute totale se chiffre à 7 071 \$ pour l'ensemble de la période de quatre ans étudiée en ce qui concerne le groupe de contrôle limité, et à 6 425 \$ dans le cas du groupe de contrôle intermédiaire. Ce montant est légèrement plus élevé que celui obtenu lors du calcul de la moyenne simple.

Lorsque l'on fait porter l'analyse sur les occupations véritablement rémunératrices en se servant de la régression des MCO, les clients qui ont suivi la réadaptation professionnelle du PPIRPC jusqu'au bout apportent des économies totales de 5 435 \$ sur quatre ans par rapport au groupe de contrôle intermédiaire.

La **méthode de régression des moindres carrés à deux niveaux de Heckman** a également été utilisée pour essayer de tenir compte des caractéristiques non observables (c'est-à-dire le biais de sélection). L'effet net de l'achèvement du programme n'est pas statistiquement significatif, peut-être en raison du faible nombre d'observations. L'évaluation n'a donc pas permis d'obtenir une conclusion significative au sujet de l'importance de l'effet statistique découlant de cette méthode.

6.3 Appariement sur le score de propension

Les méthodes d'**appariement sur le score de propension** permettent de résoudre le problème que soulève l'appariement des nombreuses caractéristiques que présentent les participants et les groupes de contrôle. Le recours au score de propension permet à l'enquêteur de tenir compte d'un grand nombre de caractéristiques simultanément en les appariant selon une même échelle estimée au moyen d'une régression logistique. Les scores de propension servent alors à appairer les clients qui ont participé au programme de RP du PPIRPC avec ceux qui n'y ont pas participé mais qui ont des cotes identiques¹⁹. L'écart entre les résultats de ces deux groupes devient alors la mesure des résultats nets. Il convient de noter que cette méthode peut contribuer à

¹⁹ Dans cette étude, il y a recours à l'appariement volumétrique sur le score de propension, de même qu'à une exigence commune en matière de soutien.

réduire le biais de sélection attribuable à des caractéristiques non observables sans toutefois l'éliminer complètement²⁰.

L'évaluation considère que le montant estimé à 5 000 \$ pour la période de quatre ans est le plus raisonnable mais des économies brutes importantes ont été constatées au moyen de l'appariement sur le score de propension : plus de 16 000 \$ sur quatre ans comparativement au groupe de contrôle limité constitué de décrocheurs. Le même résultat a été obtenu en utilisant l'obtention d'un emploi véritablement rémunérateur comme mesure des résultats. Il faut toutefois interpréter ces résultats avec prudence compte tenu du faible nombre d'observations. Lorsque le groupe de contrôle est constitué à la fois des clients qui, au moment de présenter leur demande de prestations d'invalidité du RPC, étaient jugés susceptibles de retrouver un emploi²¹ et des décrocheurs (le groupe de contrôle intermédiaire), l'obtention d'un emploi véritablement rémunérateur donne une économie de seulement 5 883 \$ pour les quatre années. Encore une fois, le groupe de contrôle large ne produit que des effets non significatifs.

6.4 Résumé des estimations concernant les économies brutes

Dans l'ensemble, l'analyse laisse entendre que le montant brut total d'environ 5 000 \$ économisé sur quatre ans pour chacun des clients qui ont participé au programme avec succès est l'estimation la plus raisonnable. Ce montant de 5 000 \$ se rapproche des diverses estimations statistiquement significatives obtenues au moyen des autres méthodes de régression et des groupes de contrôle présentés ci-dessus.

De plus, le groupe de contrôle intermédiaire, constitué de personnes qui n'ont pas participé au programme de RP du PPIRPC mais qui ont dès le départ été jugés susceptibles de recouvrer la capacité de travailler ainsi que des décrocheurs, semble davantage comparable aux clients du programme que le groupe de contrôle plus large (constitué des clients qui ont abandonné, de ceux qui étaient au départ jugés susceptibles de retrouver un emploi et de ceux qui ont été réévalués après avoir déclaré des gains). C'est sans doute parce que ce dernier groupe de contrôle comprend des personnes qui avaient déjà retrouvé un emploi et qui présentaient des caractéristiques qui les distinguaient dès le départ. D'autres travaux d'évaluation pourraient déterminer quelles sont les économies nettes (c'est-à-dire les économies brutes moins les coûts liés au programme) et à quel point l'investissement provenant du programme est compensé par les économies estimées.

Il est également important de signaler que le montant des économies réalisées calculé dans le cadre de la présente étude ne correspond pas à celui qui avait été calculé pour le programme de prestations d'invalidité du RPC. La différence vient du fait que l'on s'est

²⁰ Heckman, Ichimura, Smith et Todd (1998).

²¹ Ces personnes ont fait l'objet d'une réévaluation prédéterminée parce que le gestionnaire de cas les a jugées susceptibles de retrouver du travail lors de la rencontre initiale.

servi ici d'un groupe de contrôle pour rendre le calcul plus précis. Autrement dit, les résultats des participants et des non-participants ont été comparés.

Les économies actuellement réalisées par le PPIRPC sont calculées en multipliant le montant moyen des prestations d'invalidité annuelles du RPC versées par client par le nombre de clients qui ont cessé de toucher des prestations après leur participation à la réadaptation professionnelle. Ces participants auraient peut-être quitté les rangs des prestataires de leur propre initiative même en l'absence du programme de réadaptation professionnelle du PPIRPC. Cette nouvelle évaluation compare les résultats obtenus par les participants à la RP à ceux d'un groupe de contrôle présentant les caractéristiques les plus similaires possibles. L'écart entre les résultats des deux groupes est alors attribué à la participation au programme.

7. Résumé des constatations

Les personnes qui ont terminé la RP du PPIRPC sont plus susceptibles de quitter les rangs des prestataires d'invalidité du RPC que des clients semblables.

Dans l'ensemble, l'analyse laisse entendre que l'achèvement de la RP du PPIRPC améliore la situation d'emploi et, par le fait même, la possibilité de générer des économies au compte du RPC. Il ressort de l'évaluation que les clients du programme sont plus susceptibles, dans une proportion de 56 %, de quitter les rangs des prestataires du PPIRPC qu'un groupe de contrôle constitué 1) de personnes qui ont commencé à participer au programme mais qui ont abandonné et 2) de prestataires du PPIRPC qui n'ont jamais fait l'objet de réadaptation professionnelle mais qui, au départ, ont été jugés susceptibles de retrouver un emploi ou qui ont été réévalués après avoir déclaré des gains.

Les personnes qui ont terminé la RP du PPIRPC sont plus susceptibles de trouver un emploi.

Comparativement aux autres clients qui avaient aussi cessé de toucher des prestations d'invalidité du RPC, les participants à la réadaptation professionnelle du PPIRPC étaient, dans une proportion de 15 %, plus susceptibles de retrouver un emploi et, dans une proportion de 11 %, d'obtenir un emploi véritablement rémunérateur, autrement dit, qui leur apporte des gains supérieurs au plafond annuel des prestations de retraite du RPC.

La RP du PPIRPC génère, pour le compte du RPC, des économies brutes d'environ 5 000 \$ par client.

Si l'on ne tient pas compte des coûts du programme de RP du PPIRPC, il est estimé que la participation au programme a généré, pour le compte du RPC, des économies brutes d'environ 5 000 \$ par client pour la période de quatre ans sur laquelle portait cette analyse (jusqu'en 2001). Si l'on disposait de données sur des années supplémentaires suivant la participation à la réadaptation professionnelle et sur les coûts du programme, ces chiffres pourraient être plus précis, à la condition que les clients de la RP conservent leur emploi.

Bibliographie

Allingham, Richard et Douglas Hyatt (1995). « Measuring the impact of vocational rehabilitation on the probability of post-injury return to work ». Dans *Research in Workers' Compensation*. Édité par Terry Thomason et Richard Chaykowski. Kingston: Queen's University IRC Press, pp. 158 à 180.

Barnow, Burt (1996). « Policies for people with disabilities in U.S employment and training programs ». Dans *Disability, Work and Cash Benefits*. Édité par J. Mashaw, V. Reno, R. Burkhauser et M. Berkowitz. Kalamazoo, MI.: W.E. Upjohn Institute for Employment Research, pp. 223 à 244.

Bellante, Donald. (1974). « A multivariate analysis of a vocational rehabilitation program ». *Journal of Human Resources*. 7(2): pp. 226 à 241.

Berkowitz, E. (1988). « The cost-benefit tradition in vocational rehabilitation ». Dans *Measuring the Efficiency of Public Programs: Costs and Benefits in Vocational Rehabilitation*. Édité par M. Berkowitz. Philadelphia: Temple University Press.

Berkowitz, E. et D. Dean (1996). « Lessons from the vocational rehabilitation/social security administration experience ». Dans *Disability, Work and Cash Benefits*. Édité par J. Mashaw, V. Reno, R. Burkhauser et M. Berkowitz. Kalamazoo, MI.: W.E. Upjohn Institute for Employment Research, pp. 223 à 244.

Berkowitz, M., M. Harding, S. McConnell, J. Rubin et J. Worrall (1982). « An economic evaluation of the beneficiary rehabilitation program ». Dans *Alternatives in Rehabilitating the Handicapped*. Édité par J. Rubin et V. LaPorte. New York: Human Sciences Press.

Berkowitz, M. (1990). *Returning Injured Workers to Employment: An International Perspective*. Genève : Bureau international du Travail.

Berkowitz, M. (1996). « Improving the return to work of social security disability beneficiaries ». Dans *Disability, Work and Cash Benefits*. Édité par J. Mashaw, V. Reno, R. Burkhauser et M. Berkowitz. Kalamazoo, MI.: W.E. Upjohn Institute for Employment Research, pp. 331 à 356.

Conley, R. (1965). *The Economics of Vocational Rehabilitation*. Baltimore: John Hopkins Press.

Conley, R. (1969). « A benefit-cost analysis of the vocational rehabilitation program », *Journal of Human Resources*. 4 (printemps) pp. 1 226 à 1 252.

Dean, D. et R. Dolan (1991a). « Fixed effects estimates of earnings impacts for the vocational rehabilitation program », *Journal of Human Resources*. 26 (printemps) pp. 381 à 391.

Dean, D. et R. Dolan (1991b). « Assessing the role of vocational rehabilitation in disability policy », *Journal of Policy Analysis and Management*. 10: pp. 568 à 587.

Dean, D., R. Dolan et R. Schmidt (1999). « Evaluating the vocational rehabilitation program using longitudinal data: evidence for a quasi experimental research design », *Evaluation Review*. 23 (avril) pp. 162 à 189.

Department of Health and Ageing (2003). *Cost-Benefit Analysis of Rehabilitation Services Provided by CRS Australia*. Perth, Australie: Department of Health and Ageing, Commonwealth Rehabilitation Services.

DRHC (1996). *Évaluation du projet national de réintégration professionnelle : Document de travail pour l'évaluation du programme de prestations d'invalidité du RPC*. Ottawa : Développement des ressources humaines Canada, Politique stratégique, Évaluation et exploitation des données.

DRHC (1997). *L'évaluation des politiques et des programmes destinés aux personnes handicapées : Étude-bilan*. Ottawa : Développement des ressources humaines Canada, Politique stratégique, Évaluation et exploitation des données.

Gardner, John (1988). *Improving Vocational Rehabilitation Outcomes for Earlier Intervention*. Cambridge, MA.: Workers' Compensation Research Institute.

Groupe de travail fédéral sur les personnes handicapées, *Donner un sens à notre citoyenneté canadienne : La volonté d'intégrer les personnes handicapées*. Ottawa : gouvernement du Canada.

Gunderson, Morley (répondant principal), Alina Gildiner et Andrew King (1997). *International Research Project on Job Retention/ Return to Work Strategies for Disabled Workers*. Genève: OIT et University of York Social Policy Research Unit.

Hayward, Becky et Holly Schmidt-Davis. *Longitudinal Study of the Vocational Rehabilitation Services Program*. Rapport final, quatrième ébauche : Results of the VR Program. Washington, D.C.: U.S. Department of Education, Rehabilitation Services Administration, octobre 2002.

Heckman, James, Hidehiko Ichimura, Jeffrey Smith, et Petra Todd (1998), « Characterizing selection bias using experimental data », *Econometrica*. 66, pp. 1 017 à 1 098.

Hennessey, J. et L. S. Muller. « The effect of vocational rehabilitation and work incentives on helping the disabled worker back to work », *Social Security Bulletin*. 58 (printemps 1995) pp. 15 à 28.

Hennessey, J. et L. S. Muller. « Work efforts of disabled-workers beneficiaries: preliminary estimates from the new beneficiary follow-up survey », *Social Security Bulletin*. 57 (automne 1994) pp. 42 à 51.

Kruse, Douglas et Thomas Hale (2003). « Disability and employment: Symposium introduction », *Industrial Relations*. 42 :1 (janvier 2003), pp. 1 à 10.

Lord, Trevor (2001). *Report of the Review of Medical and Associated Intervention*. Government of Australia, Minister for Employment, Education and Training.

McManus, Leo (1981). « Evaluation of disability insurance savings due to beneficiary rehabilitation », *Social Security Bulletin*. 44:2 (février), pp. 19 à 26.

Minna, Maria et Wally Majesky (coprésidents) (1987). *An Injury to One is an Injury to All: Towards Dignity and Independence for the Injured Worker*. Rapport du Groupe d'étude de l'Ontario sur la réadaptation professionnelle, de la Commission des accidents du travail, Toronto : gouvernement de l'Ontario.

Molloy, A., F. Blythe et M. Nichols (1999). « Disability and work related injury: time for a change? » *Medical Journal of Australia*. 170 (4): pp. 150-151.

Skaburskis, A. et F. Collignon (1986). « Cost-effectiveness analysis of vocational rehabilitation services ». *La Revue canadienne d'évaluation de programme*. 6: pp. 1 à 23.

Thornton, Patricia et Neil Hunt (1997). *Employment Policies for Disabled People in Eighteen Countries: A Review*. Genève: OIT et University of York Social Policy Research Unit.

U.S. General Accounting Office (1987). *Social Security: Little Success in Rehabilitating Disabled Beneficiaries*. Washington, D.C.: Government Printing Office.

U.S. General Accounting Office (1993). *Vocational Rehabilitation: Evidence for Federal Program's Effectiveness*. Report 93-19. Washington, D.C.: Government Printing Office.

U.S. General Accounting Office (1994). *Social Security Disability Roles Keep Growing, While Explanations Remain Elusive*. Washington, D.C.: Government Printing Office.

Van Oorschot, Wim et Bjorn Hvinden (eds). (2001). *Disability Policies in European Countries*. La Haye: Kluwer Law International.

Worrall, John (1978). « A benefit-cost analysis of the vocational rehabilitation program », *Journal of Human Resources*. 13 (printemps) pp. 285 à 298.

Weaver, Carolyn (1994). « Privatizing vocational rehabilitation: options for increasing individual choice and enhancing competition », *Journal of Disability Policy Studies*. 5: pp. 53 à 76.

Annexe A : Caractéristiques de la clientèle

Tableau 1 – Profil des clients de la RP du PPIRPC et définitions des variables

Variable	Définition	Moyenne	Écart-type
Âge – RP	Âge au commencement de la RP du PPIRPC (années)	40,3	6,9
Âge – invalidité	Âge au moment de l'invalidité (années)	35,7	7,3
Non marié(e)	Célibataire, séparé(e), veuf(ve), divorcé(e)	0,435	0,503
Marié(e)	Marié(e) ou conjoint(e) de fait	0,565	0,497
Femme	Femme	0,383	0,513
Homme	Homme	0,617	0,487
Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	1,252	1,284
Autre niveau de scolarité	Moins que le diplôme d'études secondaires	0,122	0,328
Études secondaires	Diplôme d'études secondaires	0,652	0,477
Diplôme collégial	Diplôme collégial	0,113	0,317
Diplôme universitaire	Diplôme universitaire	0,113	0,317
Infection	Maladie infectieuse ou parasitaire	0,030	0,172
Tumeurs	Tumeurs (croissance bénigne ou maligne de tissus)	0,035	0,184
Système endocrinien	Maladies endocriniennes ou métaboliques	0,013	0,114
Hémopathie	Sang et organes hématopoïétiques	0,000	0,000
Troubles mentaux	Troubles mentaux	0,213	0,410
Système nerveux	Maladie du système nerveux ou des organes sensoriels	0,178	0,384
Système circulatoire	Maladie du système circulatoire	0,065	0,247
Système respiratoire	Maladie du système respiratoire	0,013	0,114
Système digestif	Maladie du système digestif	0,052	0,223
Système génito-urinaire	Maladie du système génito-urinaire	0,017	0,131
Grossesse	Complications de la grossesse	0,000	0,000
Peau et tissus	Maladie de la peau et du tissu conjonctif	0,000	0,000
Système musculaires ou squelettiques	Troubles musculaires ou squelettiques	0,209	0,407
Anomalies congénitales	Anomalies congénitales	0,009	0,093

Variable	Définition	Moyenne	Écart-type
Périnatal	Conditions périnatales (période immédiatement avant, pendant et immédiatement après la naissance)	0,000	0,000
Symptômes	Symptômes	0,004	0,066
Radiologie	Radiologie	0,000	0,000
Mal défini	Causes mal définies	0,000	0,000
Traumatismes – empoisonnements	Traumatismes et empoisonnements	0,161	0,368

Comorbidité	Maladies secondaires	0,287	0,453
Comorbidité	Maladies tertiaires	0,061	0,240
RP antérieure	Toute expérience antérieure de RP du PPIRPC	0,052	0,223

Durée RP	Durée de la RP du PPIRPC (jours)	548,0	371,1
Dépenses RP	Dépenses totales pour la RP du PPIRPC (en milliers de \$)	6,1514	6,4667

B.-C.	Colombie-Britannique	0,165	0,372
Alberta	Alberta	0,052	0,223
Sask.-Manitoba	Saskatchewan et Manitoba	0,109	0,312
S.O. Ontario	Sud-Ouest de l'Ontario	0,174	0,380
Centre Ontario	Centre de l'Ontario	0,178	0,384
Nord Ontario	Nord de l'Ontario	0,091	0,289
AC	Administration centrale	0,017	0,131
Terre-Neuve	Terre-Neuve	0,043	0,204
N.-É./Î.-P.-É.	Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard	0,126	0,333
Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick	0,043	0,204

RP achevée	RP du PPIRPC achevée, c'est-à-dire RP cessée	0,470	0,500
RP inachevée	N'a pas terminé la RP du PPIRPC, c'est-à-dire RP fermée	0,530	0,500

Fin RPC-D	Cessation des prestations pour toutes raisons	0,487	0,501
Fin-RegCap	Cessation des prestations; a recouvré la capacité de travailler	0,448	0,498
Décédé	Cessation des prestations, client décédé	0,035	0,184
65 ans	Cessation des prestations, a atteint l'âge de 65 ans (retraite)	0,000	0,000
Autre	Cessation des prestations, autres raisons	0,004	0,066
Continuation PPIRPC	Le client touche toujours des prestations d'invalidité du PPIRPC	0,513	0,501

Variable	Définition	Moyenne	Écart-type
Emploi rémunéré	Le client a obtenu un emploi rémunéré suite au programme	0,400	0,491
Pas d'emploi rémunéré	N'a pas d'emploi rémunérateur	0,600	0,509

EVR	A obtenu un emploi véritablement rémunérateur > plafond des prestations de retraite du RPC	0,357	0,480
Pas de EVR	N'a pas obtenu d'emploi véritablement rémunérateur	0,643	0,520

Taille de l'échantillon	Nombre d'observations	230	
--------------------------------	------------------------------	------------	--

Annexe B : Recension des écrits

1. Études réalisées au Canada

1.1 Évaluation du Programme national de réintégration professionnelle

L'étude portant sur le projet pilote qui a précédé l'actuel programme de réadaptation professionnelle (RP) du PPIRPC – le Programme national de réintégration professionnelle – indiquait que l'obtention de services de réadaptation professionnelle avait une incidence positive sur le retour au travail. Les conclusions étaient fondées sur une analyse de régression multiple de facteurs déterminants ayant mené au retour au travail, le tout en ayant recours à des données provenant d'une enquête menée auprès de personnes qui recevaient des prestations d'invalidité du RPC. Il avait été constaté que les clients qui obtenaient des services de réadaptation professionnelle étaient plus susceptibles dans une proportion de 10 % de retourner au travail que les clients qui ne participaient pas au programme. L'incidence était statistiquement significative (3,28).

1.2 Réadaptation professionnelle de l'indemnisation des accidents du travail au Canada

Une autre étude importante est celle réalisée par Allingham et Hyatt (1995), qui portait sur l'incidence de la réadaptation professionnelle sur la probabilité de retourner au travail à la suite d'un accident en vertu du système d'indemnisation des accidents du travail de l'Ontario. Les auteurs ont fusionné des données provenant de fichiers administratifs du système d'indemnisation des accidents du travail (qui contenaient des renseignements au sujet d'interventions en matière de réadaptation professionnelle, de la nature des accidents et du classement des incapacités permanentes) avec celles de l'enquête menée en Ontario en 1989 et en 1990 auprès de travailleurs ayant une incapacité permanente (qui fournissaient des renseignements descriptifs). L'échantillon comprenait 6 613 travailleurs, dont environ la moitié avaient participé à de la réadaptation professionnelle. De ces participants à la RP, 30,3 % étaient retournés au travail, comparativement à 90,6 % des non-participants.

Allingham et Hyatt ont estimé une régression logistique en ce qui concerne la probabilité de retourner au travail; ils ont eu recours à une variable nominale indépendante ayant trait à la participation à de la réadaptation professionnelle ainsi qu'à un ensemble de variables de contrôle (l'âge, le sexe, la langue, la situation de famille, les études, la formation, l'expérience, les gains et l'occupation), y compris une variable indiquant la cote de l'incapacité (de 1 à 100 %). Ils ont aussi mis en interaction la variable de réadaptation professionnelle et l'échelle de cotation de l'incapacité afin de voir si la participation à de la réadaptation professionnelle atténuait l'effet négatif d'une cote d'incapacité plus élevée sur la décision de retourner au travail. Ils ont constaté que la réadaptation professionnelle a une incidence négative importante sur la décision de retourner au travail, même après avoir vérifié l'incidence d'autres variables qui influent sur cette décision. Selon eux, cette

constatation n'indique pas que la réadaptation professionnelle *occasionne* une probabilité réduite de retourner au travail, mais plutôt que la participation à un programme de réadaptation professionnelle constitue simplement un signal indiquant que la personne est de façon chronique inapte à retourner au travail, étant donné que le traumatisme (l'accident) a découlé de divers obstacles possibles.²²

En se fondant sur l'interaction entre la réadaptation professionnelle et la cote de l'incapacité, ils ont constaté que cette cote a en elle-même l'incidence négative prévue sur le retour au travail, mais que cette incidence négative est réduite ou atténuée dans le cas de personnes qui font l'objet d'une réadaptation professionnelle. Cela les amène à la conclusion suivante : il semble donc que la réadaptation professionnelle ait l'incidence voulue – réduire l'incidence négative de l'invalidité résiduelle sur le retour au travail des travailleurs accidentés.²³

Ils ont ensuite tenté de tenir compte du caractère endogène de la réadaptation professionnelle – à savoir la possibilité que les personnes qui sont susceptibles d'avoir le plus de difficulté à retourner au travail soient aussi les plus susceptibles de participer à de la réadaptation professionnelle. Pour ce faire, ils ont estimé un modèle logit relativement à la probabilité de suivre de la réadaptation professionnelle en fonction de toutes les variables de l'équation de retour au travail ainsi que d'un ensemble de variables pour différentes possibilités de cotation de l'expérience, variables qu'ils n'ont pas incluses dans l'équation de retour au travail, mais dans l'équation relative à la probabilité de suivre de la réadaptation professionnelle, de façon à aider à définir cette équation. Ils se sont ainsi trouvés devant le problème classique consistant à trouver des variables pouvant être intégrées dans l'équation relative à la sélection, c'est-à-dire qui prévoient bien la probabilité de suivre de la réadaptation professionnelle, mais qui n'influent pas sur l'équation relative au résultat (la probabilité de retourner au travail). Ils admettent que leur restriction concernant l'exclusion (qui comporte l'exclusion de la cotation de l'expérience de l'équation de retour au travail) est peu satisfaisante, étant donné que les employeurs utilisant la cotation de l'expérience peuvent être incités à accélérer le retour au travail de leurs travailleurs accidentés. Sous réserve de ces qualifications, ils ont alors ajouté les valeurs adaptées de l'équation de la probabilité linéaire à l'équation concernant la possibilité de retourner au travail de façon à tenir compte de la possibilité d'endogénéité d'une réadaptation professionnelle. Ils trouvent que leurs résultats antérieurs sont encore pertinents – à savoir que la réadaptation professionnelle semble avoir une incidence négative importante sur la probabilité de retourner au travail. Par ailleurs, alors que la réadaptation professionnelle atténuait l'incidence négative d'une cotation plus élevée de l'incapacité, cet effet atténuant était plus faible après avoir tenté de tenir compte du caractère endogène de la réadaptation professionnelle.

²² Allingham et Hyatt, « Measuring the impact of vocational rehabilitation on the probability of post-injury return to work », *Research in Workers' Compensation*, éd. Terry Thomason et Richard Chaykowski (Kingston: Queen's University, 1995), p. 171.

²³ Allingham et Hyatt, p. 171.

Dans l'ensemble, leurs résultats laissent entendre ce qui suit :

- La réadaptation professionnelle est associée à une probabilité plus faible et non plus élevée de retourner au travail, que l'on tienne compte ou non de l'incidence d'autres facteurs qui influeraient sur cette probabilité.
- Fait quelque peu étonnant, ce résultat est demeuré pertinent, même après avoir tenu compte de la possibilité que les personnes qui suivent de la réadaptation professionnelle présentent d'autres caractéristiques non observables qui les rendent moins susceptibles de retourner au travail, et ce sont ces caractéristiques, et non la réadaptation professionnelle, qui entravent leur retour au travail.
- La réadaptation professionnelle a toutefois atténué les conséquences négatives d'une cotation plus élevée de l'incapacité. En effet, une cotation plus élevée réduisait la probabilité de retourner au travail, mais cette incidence négative de l'invalidité était plus faible pour les personnes qui suivaient de la réadaptation professionnelle.

2. Études réalisées aux États-Unis

2.1 Réadaptation professionnelle offerte par l'indemnisation des accidents du travail aux États-Unis

Gardner (1988) a eu recours à des modèles probits pour évaluer l'incidence de *différents* programmes de réadaptation professionnelle (études, formation, modification des tâches, orientation et placement) offerts en 1985 par le système d'indemnisation des accidents du travail de la Floride sur les personnes qui achevaient leur réadaptation professionnelle. Étant donné que cette analyse ne comprenait pas de données au sujet des personnes qui ne terminaient pas leur réadaptation professionnelle, elle n'a pas permis de comparer l'incidence de la réadaptation professionnelle en elle-même – mais seulement en quoi l'achèvement de cette réadaptation, le retour au travail et le retour des gains variaient selon les divers types d'interventions en matière de réadaptation et en quoi ces interventions étaient différentes selon des facteurs comme l'âge, le sexe de la personne et la langue. Les résultats présentaient des écarts considérables selon ces différents facteurs. Ils ont aussi indiqué qu'une intervention précoce en matière de réadaptation professionnelle (dans les six mois suivant l'accident) est un facteur déterminant clé lorsqu'il s'agit d'améliorer les résultats sur les plans de la réadaptation professionnelle, du retour au travail et du retour des gains.

2.2 Réadaptation professionnelle générale aux États-Unis

Comme l'indique Barnow (1996), « il n'y a pas eu beaucoup d'évaluations de l'incidence de la réadaptation professionnelle sur les gains et l'emploi, car il est difficile de trouver un groupe pertinent de personnes non traitées pouvant servir de groupe de contrôle ».²⁴ Dans une étude réalisée par le *U.S. General Accounting Office (GAO)* (1993), on a

²⁴ Barnow, « Policies for people with disabilities in U.S. employment and training programs », *Disability, Work and Cash Benefits*, éd. J.Mashaw, V. Reno, R. Burkhauser et M. Berkowitz (Kalamazoo, MI: W.E. Upjohn Institute for Employment Research, 1996), p. 301.

constaté que la réadaptation professionnelle avait des effets positifs sur les gains, en ayant recours à des décrocheurs à titre de groupe de contrôle. On a toutefois aussi constaté que les avantages à court terme diminuaient très rapidement.

Skaburskis et Collignon (1991), qui ont utilisé des données du début des années 1970 concernant la Californie, ont constaté que les travailleurs présentant les incapacités les plus graves étaient les plus susceptibles de retourner au travail et ceux qui avaient, après leur réadaptation professionnelle, les gains les plus élevés, en partie parce qu'ils étaient les personnes les plus susceptibles de participer à de la réadaptation professionnelle.

Dean et Dolan (1991a et b) ont souligné que la question critique en ce qui concerne l'évaluation est de trouver un groupe de contrôle dont les membres n'ont pas fait l'objet d'une réadaptation professionnelle afin de les comparer à ceux du groupe étudié qui ont terminé leur réadaptation professionnelle, lorsqu'une réadaptation réussie se définit comme une réadaptation professionnelle achevée et la conservation d'un emploi pendant une période de soixante jours à la suite d'un placement. Les auteurs indiquent qu'il n'est pas possible d'utiliser des sources de données secondaires conventionnelles, comme la *Current Population Survey (CPS)* (enquête sur l'état de la population), pour obtenir un groupe de contrôle composé de personnes handicapées qui n'ont pas fait l'objet d'une réadaptation professionnelle en raison de leurs données limitées concernant l'invalidité. Ils préconisaient le recours à un groupe de contrôle « interne » dont les membres avaient fait l'objet d'une certaine réadaptation professionnelle, mais ne l'avaient pas terminée. Ils ont fait mention des trois possibilités suivantes : 1) des personnes dont la demande avait été *rejetée*; 2) des clients *ayant échoué*, qui ne s'étaient pas bien réadaptés après avoir obtenu des services; 3) des *décrocheurs*, qui avaient été acceptés et qui avaient accepté de participer, mais qui avaient abandonné.

Les auteurs de l'étude ont souligné les problèmes liés à la sélection qui sont associés à chacun de ces groupes de contrôle. Les personnes dont la demande avait été rejetée, en raison d'une autosélection et d'une présélection, peuvent évidemment être différentes des membres du groupe étudié sur le plan des caractéristiques non observables dont il est difficile de tenir compte dans l'analyse statistique. Les personnes dont la réadaptation n'a pas été une réussite présentent un biais de contamination, étant donné qu'elles ont fait l'objet d'une réadaptation professionnelle qui devrait être réservée aux membres du groupe étudié. Quant aux décrocheurs, ils peuvent aussi présenter des différences par rapport aux membres du groupe étudié sur le plan des caractéristiques non observables, mais celles-ci peuvent être minimisées par le fait qu'ils ont été assez motivés pour présenter une demande et qu'ils ont satisfait aux critères d'admissibilité de la présélection. De plus, les décrocheurs, par exemple, peuvent être moins motivés (ce qui explique pourquoi ils ont abandonné), mais ils peuvent avoir plus d'ambition et tenter d'obtenir d'eux-mêmes un emploi. Dans l'ensemble, les auteurs de l'étude ont conclu que les décrocheurs s'avèrent le groupe de contrôle privilégié, par rapport aux autres options.

Hayward et Schmidt-Davis (2002) ont aussi utilisé les décrocheurs comme groupe de contrôle dans leurs tableaux comparatifs des résultats de la réadaptation professionnelle pour les personnes qui ont obtenu de tels services. Ils se sont fondés sur des données longitudinales permettant de faire le suivi de participants pendant une période allant jusqu'à trois ans suivant l'obtention de services de réadaptation professionnelle.

Dean et Dolan (1991a et b) ont lié des données concernant la réadaptation professionnelle à des données concernant les gains de participants de la Virginie de façon à créer un fichier de données longitudinales pour la période allant de 1976 à 1985. Les gains avant la participation au programme (deux ans avant la présentation de la demande) ont été comparés aux gains suivant la participation (un an après l'achèvement de la RP) pour des personnes ayant reçu des services de réadaptation professionnelle et les membres d'un groupe de contrôle composé de décrocheurs, et ce, pour six catégories d'incapacités liées au sexe de la personne. Le groupe étudié – les clients obtenant des services²⁵ - a été défini comme les clients dont la réadaptation a été réussie ou s'est avérée un échec²⁶. Il comprenait aussi les clients qui ne s'étaient pas bien réadaptés après avoir obtenu des services. Des incidences positives sur les gains allant de 310 \$ à 1 632 \$ ont été relevées; elles n'étaient toutefois statistiquement significatives que pour la moitié des spécifications du modèle. Les auteurs ont indiqué que le biais de sélection représentait un sujet de préoccupation.

2.3 Assurance-invalidité de la sécurité sociale des États-Unis – réadaptation professionnelle

Des études antérieures du programme d'assurance-invalidité de la sécurité sociale des États-Unis (*U.S. General Accounting Office*, 1987, 1994) ont révélé que la réadaptation professionnelle avait une incidence faible ou nulle pour favoriser le retour au travail et réduire le nombre de personnes touchant des prestations d'invalidité. Par exemple, les auteurs de l'étude du GAO (1994) ont conclu que la réadaptation contribuait peu à la cessation des prestations²⁷. En étudiant ces documents antérieurs, Berkowitz et Dean (1996) ont tiré la conclusion suivante : en gros, la preuve empirique renforce la maxime voulant qu'une fois devenus des prestataires, les gens ont tendance à le demeurer²⁸. En 1992, par exemple, moins de 0,2 % des prestataires sont retournés au travail après avoir obtenu des services de réadaptation professionnelle. Berkowitz (1996)²⁹ a fait mention de faibles nombres du genre. Des conseillers en réadaptation professionnelle ont indiqué que les efforts étaient souvent sans succès parce qu'il y avait peu d'incitatifs d'ordre financier à retourner au travail et à perdre les prestations d'invalidité et d'assurance-maladie, et que la gravité de l'invalidité rendait souvent impossible la réadaptation professionnelle.

²⁵ Dolan et Dean, « Fixed effects estimates of earning impacts for the vocational rehabilitation program », *Journal of Human Resources*, 26 (printemps 1991a) p. 387.

²⁶ Dolan et Dean, 1991a, p. 384.

²⁷ U.S. General Accounting Office. « Social security disability roles keep growing, while explanations remain elusive » (Washington, D.C.: Government Printing Office, 1994), p.19.

²⁸ Berkowitz et Dean, « Lessons from vocational rehabilitation/social security administration experience », *Disability, Work and Cash Benefits*, éd. J.Mashaw, V. Reno, R. Burkhauser et M. Berkowitz (Kalamazoo, MI: W.E. Upjohn Institute for Employment Research, 1996), p. 240.

²⁹ Berkowitz, « Improving the return to work of social security disability beneficiaries », *Disability, Work and Cash Benefits*, éd. J.Mashaw, V. Reno, R. Burkhauser et M. Berkowitz (Kalamazoo, MI: W.E. Upjohn Institute for Employment Research, 1996), p. 333.

Berkowitz et Dean (1996) indiquent qu'en raison de la grande difficulté de réintégrer les cas d'assurance-invalidité, les conseillers en réadaptation professionnelle ont souvent tendance à répugner à le faire³⁰. Hennessey et Muller (1994) ont aussi indiqué que peu de prestataires ont même tenté de retourner au travail et que seule une faible proportion de ceux qui l'ont fait ont pu reprendre un emploi leur assurant l'autonomie sur le plan financier. Les prestataires avaient aussi tendance à indiquer que la réadaptation professionnelle avait eu une certaine incidence, quoique limitée, sur leur capacité de retourner au travail. Dans une plus récente étude, Hennessey et Muller (1995) ont toutefois procédé à une estimation du risque de l'analyse de la durée et ont constaté que les services de réadaptation professionnelle (physiothérapie, formation professionnelle, éducation générale et placement) facilitaient le retour au travail, mais que l'orientation professionnelle (counselling) n'avait aucune incidence.

2.4 Rentabilité générale de la réadaptation professionnelle aux États-Unis

Conley (1965, 1969) a estimé à 5/1, c'est-à-dire à 5 \$ de gains à la suite de la réadaptation professionnelle pour chaque dollar dépensé, le ratio avantages-coûts moyen en se fondant sur les données nationales américaines du programme fédéral de réadaptation professionnelle, qui a assuré des services à plus de 170 000 clients en 1967. Les gains ont été plus élevés pour les personnes sans instruction, d'âge moyen et ayant une incapacité grave.

Bellante (1974) a critiqué les études de Conley en indiquant qu'elles n'avaient pas comporté le recours à une analyse multivariable tenant compte d'autres facteurs qui auraient pu influencer sur les résultats. Bellante a alors utilisé des méthodes multivariées pour estimer les ratios avantages-coûts du programme de réadaptation professionnelle de la Floride en 1969. À partir de données administratives, les avantages ont été calculés selon la différence dans les gains à la suite de la RP, en soustrayant les gains lorsque la personne a commencé sa réadaptation professionnelle, pour être ensuite capitalisés pendant la durée de la vie professionnelle du client. Les coûts ont été définis comme les coûts des services de réadaptation professionnelle, plus les frais généraux. Les ratios avantages-coûts sont allés d'environ 2/1 à 40/1, alors que les bénéfices les plus importants ont été observés chez les clients les plus jeunes, les personnes de sexe masculin, les clients les plus instruits et les citoyens – personnes que Bellante a étiquetées comme les groupes au niveau de productivité le plus élevé.

Worrall (1978) a répété l'analyse de Bellante en utilisant des données nationales et a obtenu des résultats qui étaient plus près des résultats antérieurs de Conley. Il a calculé les ratios avantages-coûts pour 180 groupes, et seulement huit de ces groupes présentaient un ratio inférieur à un, alors que sept de ces huit groupes étaient composés de personnes âgées de plus de 54 ans. Il a toutefois relevé la restriction que comportaient les analyses, pour lesquelles il n'y avait pas recours à des groupes de contrôle, en indiquant que la constitution d'un groupe de contrôle ou l'utilisation d'une certaine variable subrogative raisonnable pour un tel groupe améliorerait grandement les analyses

³⁰ Berkowitz et Dean, p. 239.

avantages-coûts en permettant d'obtenir de meilleures estimations des gains supplémentaires réels attribuables au programme³¹.

Berkowitz (1988) a aussi traité des estimations antérieures de ratios avantages-coûts d'environ 35/1 et 10/1 de l'*Office of Vocational Rehabilitation* (bureau de la réadaptation professionnelle). Ces ratios ont été obtenus en procédant à des estimations des gains totaux suivant la réadaptation professionnelle de clients qui avaient obtenu un emploi après avoir obtenu des services de RP.

Dean, Dolan et Schmidt (1999) ont utilisé un ensemble de données recueillies auprès d'un groupe d'Américains en faisant un lien entre les données concernant la réadaptation professionnelle de clients qui avaient terminé la RP en 1980 et les données d'un relevé des gains de 1972 à 1988. Ils ont utilisé des décrocheurs du programme à titre de groupe de contrôle pour estimer l'incidence de la réadaptation professionnelle sur les gains comme mesure des avantages offerts par le programme. Ils ont ensuite calculé des ratios avantages-coûts se situant en moyenne aux alentours de 2,5/1, ce qui indiquait que la réadaptation professionnelle rapportait environ 2,50 \$ en gains supplémentaires pour chaque dollar qui lui était consacré. Ces ratios variaient considérablement entre les différents groupes et selon les types d'incapacités.

2.5 Assurance-invalidité de la sécurité sociale des États-Unis – rentabilité de la réadaptation professionnelle

Des ratios avantages-coûts fort différents ont été estimés pour le *Beneficiary Rehabilitation Program* (programme de réadaptation des prestataires) du système d'assurance-invalidité de la sécurité sociale des États-Unis. Berkowitz et coll. (1982) ont examiné quatre études antérieures réalisées dans les années 1970 par la *Social Security Administration* (administration de la sécurité sociale). Ces études consistaient à calculer les avantages de la réadaptation professionnelle en tant qu'économies pour le système à partir des prestations réduites versées à des personnes qui avaient quitté le système à la suite de leur réadaptation professionnelle, les coûts étant les frais de fonctionnement de la composante réadaptation professionnelle. Ces calculs ont produit des ratios avantages-coûts allant de 1,15/1 à 2,50/1. Leur propre étude³² a permis d'obtenir un ratio avantages-coûts de 1,17/1 pour l'année 1973. En utilisant de façon plus explicite la méthodologie avantages-coûts, McManus (1981) a fait des calculs plus précis qui ont permis d'obtenir des ratios allant de 1,39/1 à 2,72/1 pour l'année 1975.

³¹ Worrall, « A benefit-cost analysis of the vocational rehabilitation program », *Journal of Human Resources*, 13 (printemps 1978), p. 295.

³² Berkowitz et coll. « An economic evaluation of the beneficiary rehabilitation program », *Alternatives in Rehabilitating the Handicapped*, éd. J. Rubin et V. Laporte (New York: Human Sciences Press, 1982), p.23.

3. Autres études

3.1 *Australian Commonwealth Rehabilitation Services (services de réadaptation du Commonwealth en Australie)*

Dans le cadre d'une évaluation des services de réadaptation offerts à des personnes handicapées en Australie par les services fédéraux de réadaptation du Commonwealth, une analyse coûts-avantages détaillée a permis d'obtenir un ratio avantages-coûts estimatif de 30,33/1. Les auteurs ont défini les avantages sociaux comme la somme des avantages privés (valeur de l'augmentation du revenu au cours de la vie professionnelle) et des avantages publics (recettes fiscales et économies dans le versement de prestations). Les coûts totaux comprennent principalement ce qu'il en coûte pour exécuter le programme.

Annexe C : Caractéristiques de la clientèle et résultats

Tableau 2 – Coefficients de régression logit et valeurs-p

	A terminé la RP du PPIRPC		Ne reçoit pas de prestations du PPIRPC		A obtenu un emploi		A obtenu un emploi véritablement rémunérateur	
Variable	coeff.	valeur-p	coeff.	valeur-p	coeff.	valeur-p	coeff.	valeur-p
Var. moy.	0,484	s.o.	0,290	s.o.	0,774	s.o.	0,721	s.o.
Âge - invalidité	0,033	0,154	-0,038	0,000	-0,014	0,178	-0,013	0,192
Marié(e)	0,238	0,639	-0,081	0,594	-0,332	0,311	-0,302	0,315
Homme	0,762	0,164	-0,247	0,082	-0,405	0,189	-0,325	0,255
Marié(e) x Homme	-0,348	0,609	0,474	0,014	0,415	0,298	0,313	0,396
Nombre d'enfants	-0,046	0,731	-0,091	0,024	-0,092	0,273	-0,103	0,177
(Autre niveau de scolarité)								
Études secondaires	0,347	0,468	0,194	0,11	-0,066	0,788	0,105	0,750
Diplôme collégial	-0,006	0,993	0,283	0,101	0,189	0,600	-0,237	0,254
Diplôme universitaire	-0,130	0,845	0,338	0,047	-0,960	0,001	-0,840	0,003
Pas de données sur les études	--	--	0,650	0,000	0,410	0,074	0,233	0,257
Infection	22,082	0,000	1,050	0,019	0,543	0,499	0,421	0,436
Tumeurs	22,260	0,000	1,132	0,002	0,274	0,691	-0,749	0,325
(Système endocrinien)								
Hémopathie	--	--	--	--	--	--	--	--
Troubles mentaux	21,905	0,000	-0,526	0,130	0,198	0,771	-0,167	0,579
Système nerveux	21,306	0,000	-0,370	0,315	0,411	0,574	0,164	0,676
Système circulatoire	21,657	0,000	0,244	0,498	0,528	0,450	0,096	0,776
Système respiratoire	20,068	0,000	-0,009	0,985	-0,539	0,561	-0,633	0,366
Système digestif	22,903	0,000	0,338	0,424	-0,057	0,942	-0,450	0,343
Système génito- urinaire	22,358	0,000	1,143	0,009	0,205	0,791	-0,080	0,864

Variable	A terminé la RP du PPIRPC		Ne reçoit pas de prestations du PPIRPC		A obtenu un emploi		A obtenu un emploi véritablement rémunérateur	
	coeff.	valeur-p	coeff.	valeur-p	coeff.	valeur-p	coeff.	valeur-p
Grossesse	--	--	--	--	--	--	--	--
Peau et tissus	--	--	-0,764	0,503	--	--	--	--
Système musculaires ou squelettiques	21,494	0,000	-0,119	0,731	0,574	0,396	0,082	0,779
Anomalies congénitales	21,182	0,000	0,905	0,109	1,256	0,314	0,389	0,643
Périnatal	--	--	--	--	--	--	--	--
Symptômes	--	--	-0,021	0,969	1,162	0,359	0,191	0,828
Radiologie	--	--	--	--	--	--	--	--
Mal défini	--	--	0,485	0,625	--	--	--	--
Traumatismes – empoisonnements	21,882	0,000	0,127	0,725	0,863	0,233	0,403	0,275

Comorbidité 2	-0,686	0,078	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Comorbidité 3	1,238	0,111	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
RP antérieure	1,331	0,095	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

RP achevée	s.o.	s.o.	2,543	0,000	1,255	0,002	0,665	0,037
Dépenses RP	0,000	0,000	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Taille de l'échantillon	220	2,773	754	754
Pseudo-valeur du coefficient de détermination multiple	0,165	0,104	0,055	0,037

Nota : () indique l'omission de la catégorie de référence dans les cas non évidents; s.o. indique « sans objet ».

-- indique qu'il n'y a pas d'estimation du coefficient, étant donné qu'il n'y a pas d'observations dans cette catégorie.

Annexe D : Résumé des résultats concernant les économies de coûts brutes

Tableau 3 – Économies de coûts attribuables à l'emploi suivant la RP du PPIRPC et à un emploi véritablement rémunérateur

Groupe de contrôle	A obtenu un emploi	A obtenu un emploi véritablement rémunérateur
Économies de coûts – pas de contrôle (moyennes simples)		
Limité (décrocheurs)	5 022,12 \$*	3 971,46 \$*
Large (décrocheurs + signalement lors de la demande + réévaluation pour toute raison)	-3 415,08 \$	-2 215,90 \$
Économies de coûts – prise en compte des caractéristiques observables (régression des MCO)		
Limité (décrocheurs)	7 071 \$***	5 055 \$
Intermédiaire (signalement lors de la demande)	6 425 \$***	5 435 \$***
Large (décrocheurs + signalement lors de la demande + réévaluation pour toute raison)	32 \$	-1 212 \$
Économies de coûts – prise en compte des caractéristiques non observables (méthode de Heckman)		
Limité (décrocheurs)	14 704 \$	20 368 \$
Intermédiaire (signalement lors de la demande)	3 760 \$	4 236 \$
Large (décrocheurs + signalement lors de la demande + réévaluation pour toute raison)	-57 \$	-561 \$
Économies de coûts – appariement sur le score de propension		
Limité (décrocheurs)	16 373 \$***	16 526 \$***
Intermédiaire (signalement lors de la demande)	2 961 \$	5 883 \$***
Large (décrocheurs + signalement lors de la demande + réévaluation pour toute raison)	-344 \$	-1 993 \$

Nota : Les résultats statistiquement significatifs sont signalés par *** et * respectivement aux niveaux de 0,01 et de 0,10.